

# FARA Infos

Mars-avril 2017 - n°2

## FARA Actualités

La FARA : Danièle Vergnon, Henri Romeu.....page 2

*Le Congrès de la FARA*.....page 3

## Revue de Presse

### La Retraite

Retraite : le big bang d'Emmanuel Macron décrypté en 10 questions.....page 4 et 5

Une réforme des retraites à voter début 2018.....page 6

Macron sur les retraites : un big bang sans mode d'emploi.....page 7

Les chefs d'entreprise réclament la fin du compte pénibilité.....page 8

Retraite : l'équation financière du quinquennat pourrait se compliquer.....page 9

Retraite : les différents régimes sont moins déséquilibrés que ce qu'il y paraît.....page 10

Trois façons de gérer la retraite par répartition.....page 11

Retraite complémentaire : la réforme produit des effets.....page 12

La retraite de base a augmenté de 4 euros en 2016.....page 13

Programme Macron, le vrai impact de la hausse de la CSG.....page 13

France : 14 millions de retraités au régime général.....page 14

Les 16 millions de retraités touchent en moyenne 1376 euros.....page 14

Des médecins libéraux redoutent la captation de leur retraite complémentaire...page 15

Menaces sur le régime complémentaire : la CARMF en appelle à Hollande.....page 15

### Société

L'histoire mouvementée des réformes des retraites (sélection C. Poulain)....page 16 et 17

Sur quels réseaux s'appuie Macron ?.....page 18 et 19

### Economie - Finances

Emmanuel Macron : demandez le programme (économique).....page 20

Aidez vos petits enfants en allégeant la facture fiscale.....page 21

### Santé , Social

Macron sera opérationnel sur la santé dès le lendemain de son élection.....page 22

Programme santé de Macron : « On va faire du travail d'orfèvre ».....page 23 à 26

### Culture et Loisirs

Deux expositions à Paris – Pissaro, l'art de se renouveler.....page 27

Pissaro à Eragny, la nature retrouvée.....page 28

Exposition rue de la Boétie.....page 28

*Textes et sélections de Claude Poulain et Henri Romeu. Mise en page par Henri Romeu.*

# FARA Actualités n°2

Henri Romeu - Danièle Vergnon

Nous espérons un grand renouveau pour notre pays et, bien sûr, pour nos retraites. Le quinquennat qui vient de s'achever ne nous a pas apporté que des déboires. Cahin-caha, le régime de base s'est maintenu dans des limites correctes, avec une petite baisse. Le Régime Complémentaire s'est adapté dans d'assez bonnes conditions, avec toutefois une baisse programmée, qui ne devrait pas être supérieure à l'inflation et nous devons en remercier nos deux administrateurs au CA de la CARMF. Quand à notre ASV, elle a survécu dans de bonnes conditions après les ajustements entérinés par la signature de la nouvelle convention en juillet 2016.

**Nos espoirs et nos souhaits** pour les prochaines années sont :

- Une indexation de nos trois régimes de retraite sur l'indice du coût de la vie
- Une vraie amélioration des conditions de réversion, qui sont actuellement scandaleuses pour le régime de base
- Une solution pérenne pour le problème de la démographie
- Une limitation des dépassements d'honoraires avec prise en charge intégrale par les mutuelles

**Le programme du candidat Macron** était, pour certains d'entre nous, plutôt séduisant :

- Alignement des régimes de retraite public-privé
- fin des régimes spéciaux
- des règles identiques pour tous les régimes
- vraie fin des inégalités entre fonctionnaires et salariés du privé
- l'âge de la retraite et le montant des pensions resteraient inchangés
- le minimum retraite et l'allocation des handicapés seraient augmentés de 100 euros par mois.
- deux ans de concertation pour définir le nouveau système, et dix ans pour sa montée en charge.

**L'avenir est incertain.** Les retraites sont le premier poste de dépenses sociales en France. Les pensions versées aux retraités ou aux survivants représentaient plus de 15% du PIB en 2015, ce qui place la France très nettement au-dessus de la moyenne européenne.

Grâce aux réformes de 2010 et 2013, le régime vieillesse est peu ou prou équilibré aujourd'hui.

Mais au prix d'un allongement de la durée de cotisation et d'une perte relative de pouvoir d'achat des retraités.

Emmanuel Macron ne remet en cause ni le principe de répartition, ni l'âge légal, ni la durée de cotisation ou le montant des pensions, mais il propose un système de comptes notionnels appelé retraite à points. Dans ce système, chaque actif dispose d'un compte virtuel qui agrège l'ensemble de ses cotisations tout au long de sa carrière.

C'est ce capital virtuel qui se transforme en droit à la retraite grâce à un coefficient de conversion. Ce coefficient est modulé en fonction de l'âge de départ à la retraite, et de l'espérance de vie. Le taux de conversion est fixé de façon à équilibrer en permanence le système, ce qui crée une forte incertitude sur le montant des retraites.

De fait, les régimes spéciaux et le RSI sont supprimés, avec la création d'un cadre universel, identique que l'on soit fonctionnaire, salarié du privé, ou indépendant. Ce système incite à travailler plus longtemps, puisque plus l'âge de retraite est décalé, plus la pension est élevée.

L'âge légal de 62 ans devient très théorique.

Espérons que nos aspirations s'intégreront dans le schéma qui nous est proposé.

# Le Congrès de la FARA se tiendra à RENNES

le mardi 17 octobre 2017.



*Le parlement de Bretagne*



*Le palais*

**Un CA aura lieu le lundi soir et le congrès proprement dit se déroulera le mardi matin.  
Notre confrère rennais Daniel Le Corgne est le responsable de l'organisation du congrès.**

Nous saluons la participation :  
du docteur Olivier Petit, Premier Vice-président de la CARMF  
et de Monsieur Henri Chaffiotte, Directeur de la CARMF  
le président du Conseil de l'Ordre d'Ille et Vilaine nous honorera de sa présence.

**Nous bénéficierons d'un post-congrès exceptionnel :**

- L'après midi du mardi sera consacrée à la visite de Rennes
- Le mercredi nous nous rendrons en autobus au Mont Saint-Michel



**avec visite guidée de l'abbaye et déjeuner au restaurant de la Mère Poulard.  
Renseignements : Madame Danièle Vergnon – 06.74.65.92.54**

# RETRAITE : LE BIG BANG D'EMMANUEL MACRON

## DÉCRYPTÉ EN 10 QUESTIONS *Les Echos Thomas Le Bars*



Nicolas TAVERNIER

C'est l'un des projets les plus ambitieux du programme d'Emmanuel Macron : le candidat à la présidentielle veut créer un système "universel" de retraite, dans lequel un euro cotisé donnerait les mêmes droits, quel que soit le moment où il a été versé et quel que soit le statut (salarié, fonctionnaire, indépendant...). Un big bang en perspective, qui fait encore face à de nombreuses inconnues. Voici donc 10 questions-réponses vous permettant de mieux appréhender les enjeux d'une telle réforme, et les conséquences potentielles pour vous.

### > Quel nouveau système serait mis en place ?

Emmanuel Macron l'a promis : le système des retraites resterait par répartition. Autrement dit, les cotisations des salariés actuels continueraient de financer les pensions des retraités actuels, et non leur propre future retraite comme dans un système par capitalisation. En revanche, le fonctionnement des régimes de retraite serait amené à évoluer. Actuellement, le régime de base des salariés français fonctionne par "annuités" : la pension dépend du salaire de référence de l'assuré et du nombre de trimestres cotisés. Il existe aussi des régimes à points : c'est notamment le cas des **caisses complémentaires Agirc-Arrco** des salariés du privé. Dans ce cadre, le salarié accumule des points, en fonction de ses cotisations, qui seront au moment du départ à la retraite convertis en pension, selon une certaine valeur, appelée valeur de service.

Or Macron semble avoir une autre piste dans le viseur : les "comptes notionnels". "Il s'agit d'une variante plus sophistiquée du régime à points, qui n'existe pas pour le moment en France mais a été instauré dans les années 90 en Suède", explique Pascale Gauthier, associé chez Novelvy Retraite. Le salarié accumule alors non plus des points mais un capital virtuel, en fonction de ses cotisations, qui est logé sur un compte et revalorisé chaque année, un peu comme un compte d'épargne. A la liquidation, ce capital est converti en une rente annuelle, dont le montant dépend notamment de l'âge de liquidation et de l'espérance de vie de sa génération. Une définition très proche de ce que veut faire le candidat : "Les cotisations (...) seront inscrites sur un compte individuel et revalorisées chaque année selon la croissance des salaires. (...) Le total des droits accumulés sera converti au moment de la retraite en une pension, à l'aide d'un coefficient de conversion fonction de l'âge de départ et de l'année de

C'est l'un des points sur lesquels Emmanuel Macron a été très clair : **l'âge légal de la retraite** resterait le même, à 62 ans. S'agissant des dispositifs permettant de partir plus tôt en cas de carrière longue et de métier pénible, le candidat a indiqué que le système "continuera à tenir compte de la diversité des carrières". En revanche, l'âge permettant de bénéficier d'une retraite à taux plein même sans avoir la durée de cotisation requise (fixé à 67 ans actuellement) risque, lui, de disparaître à terme. "Les notions de « taux plein », de décote et de surcote par rapport à une durée d'assurance n'ont pas leur place dans les régimes en comptes notionnels", notait à ce sujet le Conseil d'orientation des retraites (COR) **dans une note en 2010**. La pension ne dépendrait en effet plus que du capital virtuel accumulé et du coefficient de conversion appliqué lors de la liquidation.

### > Si la notion de durée de cotisation disparaît, les trimestres supplémentaires accordés au titre de certaines situations seront-ils supprimés ?

Pas nécessairement. Il est vrai qu'aujourd'hui de nombreuses situations (maladie, chômage, maternité...) **donnent droit à des trimestres en plus**. Mais Emmanuel Macron a indiqué que "les avantages accordés aujourd'hui à ceux qui ont dû interrompre leurs carrières (aux chômeurs, aux mères...) seront intégralement conservés et intégrés au nouveau système". Dans un système en comptes notionnels, cela pourrait par exemple prendre la forme d'un montant de capital virtuel supplémentaire versé sur le compte de l'assuré.

### > Jusqu'où pourrait aller l'harmonisation des différents régimes de retraite ?

De nombreux points restent à préciser sur ce sujet. En toute logique, un passage en comptes notionnels permettrait notamment d'harmoniser les modalités de calcul de la retraite, **qui sont actuellement très différentes** entre le régime de base du public (calculée à partir du traitement hors prime des 6 derniers mois) et du privé (basée sur les 25 meilleures années de salaire). Cette réforme pourrait aussi être l'occasion d'harmoniser d'autres paramètres, comme les pensions de réversion : "actuellement les taux de réversion sont très différents d'une caisse à l'autre, allant de 50% pour les fonctionnaires à 60% pour les régimes complémentaires du privé", note Pascale Gauthier. Reste à savoir jusqu'où le candidat souhaitera aller. Il a d'ailleurs déjà précisé que les spécificités de certains régimes ne disparaîtront pas. "Les conditions d'âge pourront différer, en raison notamment des caractéristiques des métiers", a-t-il ainsi indiqué. Les catégories dites "actives" de la fonction publique, qui peuvent partir plus tôt en retraite, pourraient donc être potentiellement être préservées.

#### **> Quid des régimes spéciaux de la SNCF et de la RATP ?**

C'est le grand flou. Le responsable de son programme économique, **Jean Pisani-Ferry, nous a ainsi récemment indiqué** : "Ce sera la fin des règles particulières et donc nous n'aurons plus 37 régimes de retraites. Cela ne veut pas dire qu'une entreprise publique ne pourra pas surcotiser pour permettre à certains salariés dont les métiers le demandent de partir plus tôt". Mais Emmanuel Macron a récemment déclaré **au Point** que ces régimes spéciaux disparaîtraient "progressivement".

#### **> Cette réforme signifierait-elle qu'à salaire égal, tout le monde touchera la même retraite ?**

Non. Les taux de cotisation pourront en effet rester différents selon les métiers. "Par exemple, les indépendants pourront continuer à cotiser moins que les salariés et à avoir en conséquence une pension de retraite moindre", a assuré Emmanuel Macron. Les droits ne seraient donc équivalents qu'à cotisation égale. Ces droits accumulés donneraient la même pension à génération et âge de départ en retraite équivalent. Les salariés pourront-ils choisir eux-même leur taux de cotisation ? "Cela paraît difficile à imaginer car cela pourrait remettre en cause le financement du système par répartition, dans lequel les cotisations d'une année doivent financer les pensions versées cette même année", estime Pascale Gauthier.

#### **> Saurait-on à n'importe quel moment ce qu'on touchera à la retraite ?**

Pas tout à fait. Si un système en comptes notionnels est choisi, cela aurait le mérite d'être plus lisible pour l'assuré puisqu'il saurait à tout moment le capital qu'il a déjà accumulé. D'autant que cela éviterait la superposition de plusieurs régimes (en annuités et à points). Mais cela ne signifie pas pour autant que les Français auront une vision limpide sur ce qu'il toucheront une fois à la retraite. D'une part, le montant total de capital accumulé une fois à la retraite ne pourra être déterminé que par le biais d'hypothèses de trajectoires de carrière, qui ne seront pas forcément réalisées. De plus, le montant de la pension versée dépendra aussi du "taux de conversion en rente" qui sera appliqué à ce capital accumulé, qui pourrait être modifié au cours du temps. Sans parler des potentielles éventuelles évolutions du système d'ici à son départ en retraite...

#### **> Qui serait gagnant, qui serait perdant ?**

Impossible de répondre clairement à cette question pour le moment. "Les effets sur le niveau des pensions (...) du passage des annuités (...) aux comptes notionnels dépendent pour une très large part des paramètres retenus pour le nouveau régime – notamment le taux de cotisation et les taux de revalorisation ou de rendement – et des dispositifs de solidarité mis en œuvre", notait à ce sujet le COR en 2010.

#### **> Comment se passerait la période de transition ?**

Emmanuel Macron a prévenu que cette réforme ne se passerait pas en un jour. Rien ne changerait pour ceux qui sont actuellement à moins de 5 ans de la retraite. Pour les autres, il est prévu une transition progressive, "sur une période d'environ 10 ans". Comme l'a noté le COR en 2010, plusieurs options sont possibles, entre une conversion des droits déjà acquis dans le nouveau système ou une cohabitation pendant un certain temps de 2 régimes de retraite, l'ancien et le nouveau. Chacune présente des avantages et des inconvénients, les solutions les plus rapides étant aussi les plus complexes à mettre en place sur le plan technique. Par ailleurs, la création d'un système universel pose aussi la question de la levée de boucliers des différents acteurs, en particulier ceux qui s'estimeraient perdants. "Si une fusion des régimes est engagée, pensez-vous que les cotisants à une caisse excédentaire acceptent sans rechigner de renflouer les déficits d'autres régimes ?", note Pascale Gauthier.

#### **> L'équilibre du système des retraites serait-il assuré grâce à cette réforme ?**

Pas entièrement. L'avantage d'un système en comptes notionnels est qu'il assure un équilibre financier à long terme. En effet, le montant des cotisations versées par une génération est alors censé être équivalent au montant des pensions perçues par cette même génération une fois à la retraite. Mais comme dans un système par répartition les cotisations actuelles servent à payer les pensions actuelles, cela ne règle pas la question du financement à court terme. "Face au papy boom, un régime en comptes notionnels pourrait présenter des déséquilibres significatifs pendant une période relativement longue", prévenait à ce sujet le COR. Pour financer ces déficits, l'institution suggérait par exemple de mettre en place une cotisation additionnelle, non génératrice de droits. Pas sûr que tout le monde apprécie...

# Une réforme des retraites à voter début 2018

SOLVEIG GODELUCK LES ECHOS LE 09/05/201



Les actifs qui sont à moins de cinq ans du départ à la retraite ne sont pas concernés. Il y aura une période de transition, qui pourrait durer. Mais les nouveaux actifs basculeront d'emblée dans le régime unique.

Non, la vaste refonte du système de retraite que propose Emmanuel Macron n'est pas un stratagème pour gagner du temps et ne rien changer du tout. « *J'engage dès le début du quinquennat une réforme qui a vocation à donner une loi et un vote début 2018 ; ce n'est pas reporter aux calendes grecques* », s'est-il défendu sur RTL, vendredi dernier.

Emmanuel Macron a exposé en mars son projet radical pour les retraites, qui consiste à mettre en place un régime unique, où les droits sont comptabilisés en points : une façon d'éliminer les régimes spéciaux et de mettre fin aux inégalités de traitement selon le statut ou le secteur. Mais, jusqu'à vendredi, il avait donné peu d'indications temporelles, évoquant juste une phase de concertation et fixant un horizon de dix années pour atteindre le régime de croisière.

On sait désormais que les travaux sur les retraites vont être engagés rapidement, puisque le texte doit arriver devant l'Assemblée après les lois de financement de l'automne. Quant à la transition, elle devrait être longue. Les actifs qui sont au maximum à cinq ans du départ à la retraite ne seront pas concernés par la réforme. Ceux qui sont à plus de cinq ans du départ cotiseront immédiatement dans le nouveau régime, pour les trimestres à venir.

Les nouveaux entrants sur le marché du travail ne connaîtront donc que cette nouveauté, tandis que les anciens auront un pied dans chaque système. Emmanuel Macron n'a pas donné plus de précisions sur la bascule. Deux pays qui ont mené des réformes similaires, la Suède en 1998 et l'Italie en 1996, ont prévu une phase de transition de dix-sept ans pour la première, et plus de quarante ans pour la seconde.

## **Pas de baisse des pensions**

Pour le reste, le président élu assure ne pas vouloir toucher à l'âge de départ ou au niveau des pensions, car « *l'objectif de la réforme ce n'est pas de faire des économies à court terme, mais de construire la confiance et la transparence dans le système* ». Il justifie ce choix : le système de retraite « *est à flot sur le plan financier* ». Emmanuel Macron ne ferme cependant pas la porte à un ajustement ultérieur des paramètres, pour le quinquennat d'après : « *Il y aura encore besoin de faire des réformes dans cinq-six ans pour que le financement s'équilibre, compte tenu de la structure des âges dans notre pays.* »

# Macron sur les retraites : un « big bang » sans mode d'emploi

Marie-Cécile Renault Le Figaro 02/03/2017

Sur les retraites, Emmanuel Macron veut en finir avec les inégalités entre fonctionnaires et salariés du privé.

Le diable se niche toujours dans les détails! Un adage qui ne se vérifie jamais autant qu'en matière de retraite et particulièrement dans le cas du projet du candidat d'En marche!. Si Emmanuel Macron promet un vrai «big bang» en annonçant «pour chaque euro cotisé, le même droit à pension pour tous», il reste en revanche flou sur les modalités de mise en œuvre. «C'est comme si je disais: je veux aller plus vite, donc je change de voiture. Mais avec quel modèle? Quel conducteur? Pour quelle route?» résume un spécialiste des retraites.

**Il faudra du temps, et Macron le sait bien puisqu'il prévoit, s'il est élu, deux ans de concertation pour définir le nouveau système, et dix ans pour sa montée en charge**

Le projet tranche avec celui de la droite, qui, dénonçant depuis longtemps un système illisible et injuste, s'est efforcée depuis 25 ans - avec les réformes Balladur (1993), Fillon (2003) et Woerth (2010) - de faire converger le régime des fonctionnaires avec celui des salariés et de supprimer les avantages des régimes spéciaux (SNCF, EDF, RATP, etc.). «La droite fait des réformes paramétriques (en agissant sur les paramètres d'âge de départ, de durée de cotisation, etc., NDLR) tout en conservant le système. Macron est plus ambitieux: il veut faire une réforme structurelle profonde, en fusionnant les régimes et en changeant les règles de calcul. Du coup, ce sera beaucoup plus compliqué et plus long à mettre en œuvre», affirme Antoine Bozio, directeur de l'Institut des politiques publiques. Tout en reconnaissant que «ce sera aussi plus durable, car sa réforme tient compte de l'évolution de l'espérance de vie en continu».

Il faudra donc du temps, et le candidat d'En marche! le sait bien, puisqu'il prévoit, s'il est élu, deux ans de concertation pour définir le nouveau système et dix ans pour sa montée en charge. «Mais c'est possible en l'espace d'un quinquennat, à condition de démarrer tout de suite. En 2011, les Italiens ont bien fait leur réforme des retraites en trois semaines!» affirme l'économiste libéral Jacques Bichot, auteur du récent ouvrage La Retraite en liberté.

**De multiples questions techniques**

**«Emmanuel Macron doit préciser s'il prend en compte à 100% les primes des fonctionnaires dans le calcul de leur pension, alors qu'ils n'ont pas cotisé dessus»**

Agnès Verdier-Molinié

Au-delà du tempo, la fusion des 37 régimes de retraite préconisée soulève de multiples questions techniques: quelle serait la gouvernance du nouvel ensemble? Ou le rôle respectif des partenaires sociaux et de l'État dans la gestion et le pilotage du nouvel ensemble? «Ce projet va dans le bon sens. À condition qu'Emmanuel Macron précise s'il prend en compte à 100 % les primes des fonctionnaires dans le calcul de leur pension, alors qu'ils n'ont pas cotisé dessus. Si c'est le cas, le système reste inéquitable, affirme Agnès Verdier-Molinié, la directrice générale de l'Ifrap. Je crains que ce ne soit le cas, car il n'annonce aucune économie sur les retraites.» Non sans ajouter qu'il est impossible, selon elle, de «baisser la dépense publique sans toucher aux retraites, qui sont l'un des premiers postes de coût».

Sans compter qu'un alignement risque de coûter finalement très cher. «Les régimes spéciaux ont reçu des compensations salariales pour la perte de certains avantages. Le gros du sujet, ce n'est pas eux, mais la fonction publique, notamment les services actifs (les fonctionnaires qui peuvent partir plus tôt comme les policiers, les gardiens de prison, etc.), qui n'ont pas eu de réforme spécifique. Il faudra accompagner la réforme d'une politique salariale», affirme Antoine Bozio. Pas vraiment une réforme à coût constant...

# **Les chefs d'entreprise réclament la fin du compte pénibilité. Le nouveau président, Emmanuel Macron, prévoit juste sa suspension.** Marie-Cécile Renault. Le Figaro 09/05/2017

La question des retraites sera à coup sûr un des dossiers clés, figurant sur le haut de la pile du président Macron. Et pas seulement parce que l'ex-ministre de l'Économie, finaliste heureux dimanche soir du deuxième tour de la présidentielle, a prévu d'unifier en dix ans tous les régimes existants. Le patronat, remonté comme une pendule, entend en effet revenir à la charge sur le compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P), mis en place par la loi de 2014 et qu'il n'a cessé de dénoncer depuis trois ans comme étant une «usine à gaz».

**«Je n'aime pas le terme (compte pénibilité) donc je le supprimerai. Car il induit que le travail est une douleur. Alors que le travail, c'est l'émancipation, c'est ce qui nous donne une place»** Emmanuel Macron

Ce compte permet aux salariés du privé exposés à au moins un facteur de pénibilité, parmi dix prévus par la loi, de cumuler des points - jusqu'à 20 par an - pour partir plus tôt à la retraite, se former en fin de carrière ou travailler à temps partiel. Un dispositif, promesse de campagne de François Hollande en 2012, qui pourrait concerner à terme 20 % des salariés, soit 3,3 millions de personnes, et coûter la bagatelle de 8 milliards d'euros aux entreprises... chaque année. Pour l'heure, son coût est largement sous-financé, selon une étude de COE-Rexecode, qui laisse craindre des hausses de cotisations et conduit le Medef à dénoncer une «bombe à retardement».

Durant la campagne, le candidat Macron avait fait un premier pas encourageant, en promettant d'agir sur le nom du dispositif. «Je n'aime pas le terme (compte pénibilité) donc je le supprimerai, avait-il déclaré. Car il induit que le travail est une douleur. Alors que le travail, c'est l'émancipation, c'est ce qui nous donne une place.» Mais il n'avait pas prévu de le supprimer, tout juste de surseoir à sa mise en œuvre. «Je suspends son application par la loi parce qu'elle ne marche pas, et je renvoie à un dialogue social par branches, qui en définira les modalités», avait-il précisé. Le sujet devrait être traité dans le cadre de la vaste réforme des retraites promise par le candidat, qui envisage de mettre en place un régime universel de retraites fusionnant les 37 régimes de retraite existants, supprimer les régimes spéciaux et unifier les règles du public et du privé.

## **Renforcer la prévention**

Pour le patronat, le président élu devra aller plus loin et engager une refonte globale des nombreux dispositifs de retrait anticipé du marché du travail, qui se sont empilés au fil des réformes. Le Medef milite ainsi pour les remplacer tous (hors amiante, handicap et accidents du travail) par un seul système, fondé sur un constat médical. «Nous voulons un système objectivé, individualisé, sur prescription médicale, alors qu'avec le C3P on indemnise un risque potentiel pour tous», explique un chef d'entreprise. En contrepartie, les employeurs se disent prêts à renforcer la prévention, notamment en proposant un bilan de santé aux salariés à partir de 50 ans pour détecter les usures et risques éventuels.

Le Medef, très en pointe sur le sujet, ne désespère pas non plus de faire évoluer le président Macron sur la question d'un relèvement de l'âge de départ, qu'il a exclu dans son programme de campagne, alors que son adversaire de droite au premier tour, François Fillon, proposait, lui, de le porter de 62 à 65 ans. Or l'âge de départ est aujourd'hui plus bas en France que dans la plupart des pays Européens, où il atteint 65 ans. Et cela même alors que la durée de vie en retraite des Français est plus élevée: vingt-trois ans en moyenne pour les hommes et 27,2 en moyenne pour les femmes. Soit cinq ans de plus que dans les 34 autres pays de l'OCDE!

# Retraites : l'équation financière du quinquennat pourrait se compliquer

LES ECHOS Le 11/05/2017 SOLVEIG GODELUCK

**La proportion d'actifs va diminuer plus vite que prévu d'ici à 2060, et en particulier jusqu'en 2025. Un solde migratoire en baisse et la hausse de l'espérance de vie dégradent les perspectives financières.**

C'est la faute de la démographie. Entre 2015 et 2060, la croissance de la population active sera un peu moins dynamique que ce que l'on prévoyait en 2011. Elle sera légèrement supérieure à 7 % dans la nouvelle projection, contre 8 % dans l'ancienne, explique l'Insee dans un document de travail fourni au Conseil d'orientation des retraites (COR), et qui complète une étude rendue publique mardi. Le COR s'est réuni mercredi pour préparer le rapport de juin sur les prévisions d'équilibre du système des retraites. Et, il a des raisons de s'inquiéter : la diminution du taux d'activité des Français dégrade le ratio cotisants-pensionné, et donc les perspectives financières. Sur la période, explique l'Insee, l'évolution de la population totale sera à peu près conforme aux prévisions antérieures, mais sa structure va se déformer, avec moins d'actifs, et plus de retraités.

Cela s'explique principalement par l'immigration en baisse. En effet, l'Insee a réestimé les flux migratoires fin 2016 : de 100.000 personnes par an, l'immigration nette devrait tomber à 70.000. Or les hommes de 25-54 ans, surreprésentés parmi les immigrés, sont une population particulièrement active. L'effet sur le taux d'activité total est immédiat, et s'inverse à très long terme, autour de 2050, se transformant en moins d'immigrés retraités - moins de pensions à payer.

## Nouveaux ajustements

Par rapport aux projections de 2011, le ratio cotisants-pensionnés décroche dès aujourd'hui et jusqu'en 2025. Un deuxième facteur renforce cet effet de court terme : l'efficacité de la réforme des retraites de 2010. Le relèvement de l'âge d'ouverture des droits à 62 ans et de l'âge d'annulation de la décote à 67 ans a permis de maintenir plus longtemps au travail les actifs. Mais alors que les effets devaient se diffuser lentement, ils ont été « assez marqués » avant 2015. « *Dans le nouvel exercice, l'effet de ces réformes, déjà acquis, est donc moins important sur la période de projection* », explique l'Insee. En somme, l'essentiel des bénéfices de l'augmentation de l'âge de la retraite a déjà été consommé. Du coup, les projections de population active restent inférieures à ce que l'on attendait auparavant, jusqu'en 2034. De quoi se poser la question d'une nouvelle révision des paramètres financiers du système de retraite, même si cette hypothèse a été exclue par Macron. Le président élu veut refondre le système de retraites, avec une loi en 2018, avant d'envisager de nouveaux ajustements.

En juin 2016, le COR projetait un retour à l'équilibre financier dès le milieu des années 2020 à condition d'avoir une croissance d'au moins 1,5 % des revenus d'activité. En cas de revenus d'activité croissant de 1,3 % seulement, le déficit se stabiliserait autour de 4 milliards d'euros par an (0,2 % du PIB) - une situation gérable. A présent, ces projections semblent optimistes. Le rapport de juin sera donc très attendu.

Dans la nouvelle projection, la montée en charge de la réforme des retraites de 2014 permet de renverser la vapeur à moyen terme, et d'améliorer le ratio cotisants/pensionnés. L'allongement de la durée de cotisation à 43 annuités, pour les générations nées à partir de 1973, va soutenir l'activité de la tranche d'âge proche de la retraite, celle des 55-69 ans, et regonfler ainsi le taux d'activité de la population totale.

A long terme, dès 2049, la nouvelle courbe de la population active repassera sous la courbe de 2011. C'est à nouveau la démographie qui vient chambouler le jeu. Car fin 2016, l'espérance de vie a été révisée à la hausse. Non seulement le nombre de centenaires va bondir, mais c'est toute la population des plus de 70 ans qui va prendre plus de place, et dégrader à nouveau le ratio cotisants/retraités.

# Retraites : les différents régimes sont moins déséquilibrés qu'il y paraît

Les Echos 18 Mars 2017

Le ministère des Affaires sociales a recalculé le nombre de cotisants pour un retraité, régime par régime. Avec des surprises à la clef.

Des régimes de retraite qui ont du mal à financer les pensions ? C'est la démographie, bien sûr ! Le ratio entre le nombre d'assurés qui cotisent et celui des pensionnés est un élément-clé de l'équilibre financier du système de retraite. Aussi est-il intéressant de cerner les populations les plus vieillissantes. Qu'en est-il par exemple des « régimes spéciaux » que François Fillon ou Emmanuel Macron veulent faire disparaître ? Et comment se porte le régime des indépendants depuis l'arrivée massive des auto-entrepreneurs ?

Pour tenter d'y voir plus clair, la direction de la recherche (Drees) du ministère des Affaires sociales a mesuré les rapports démographiques par régime, à la demande du Conseil d'orientation des retraites. Pour les rendre plus comparables, elle a « écrêté » tout ce qui relevait de différences de règles d'un régime à l'autre, plutôt que de pures situations démographiques.

## **RATP, clerks de notaire, fonctionnaires...**

Conclusion : « *De nombreux régimes dont la situation peut sembler très défavorable par rapport à l'ensemble du système de retraite lorsque retraités et cotisants sont comptabilisés en nombre de personnes physiques, ont en réalité une situation qui n'est pas si défavorable que cela* », écrit la Drees. Des régimes comme la RATP et les clerks de notaire deviennent ainsi légèrement plus performants que la moyenne. La situation des artisans et des commerçants n'est pas si dégradée qu'il y paraissait, et celle des professions libérales encore meilleure que ce que l'on pensait.

Les fonctionnaires hospitaliers et territoriaux (CNRACL) tirent également très bien leur épingle du jeu. « *Seule la situation de la MSA non-salariés [les exploitants agricoles] reste très défavorable quelle que soit la mesure retenue, ainsi que dans une moindre mesure celle de la MSA salariés [ouvriers agricoles] et du régime de la SNCF* », ajoute l'étude.

## **Ratio cotisants/retraités**

Pour parvenir à ce constat, la Drees a pris comme point de départ le ratio cotisants/retraités en 2012, qui s'élevait à 1,9 en moyenne, hors pensions de réversion. Puis elle a soustrait tous les cas de retraites anticipées spécifiques, en conservant les carrières longues, qui bénéficient à tous. L'effacement des catégories actives améliore nettement le rapport démographique du régime des militaires (de 0,9 à 1,5 cotisant par retraité), des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers (de 2,4 à 2,8). Mais pour l'ensemble des régimes, l'amélioration est marginale.

Il fallait également faire la différence entre les « régimes de passage », par exemple celui des salariés agricoles qui ne s'y attardent guère, et les « régimes de carrière » où l'on cotise toute sa vie professionnelle durant. Car les retraités qui n'ont qu'un petit bout de pension ne changent pas beaucoup la donne dans le régime qui la leur verse. Les retraités ont donc été considérés en « équivalent carrière complète » : ne comptent pour un retraité que ceux qui ont validé une carrière complète. Les autres sont comptabilisés au prorata de leur durée de carrière. Résultat : le rapport démographique s'améliore à 2,2 pour l'ensemble des régimes. Du coup, la situation du régime général, qui était plus défavorable que la moyenne, devient plus favorable, à 2,5. Et le régime des professions libérales, déjà très jeune, bondit de 3,2 à 6,1. Dans ces deux régimes, on passe souvent d'un statut à un autre en changeant de caisse d'affiliation.

Dernière calcul : éliminer la surpondération des personnes qui cotisent peu, parce qu'elles sont précaires, en temps partiel, ou mal payées. Les faibles cotisants ne sont comptabilisés qu'au prorata de leur revenu du travail par rapport à un SMIC annuel à temps plein, alors que les autres comptent pour un cotisant. L'opération réduit le nombre de cotisants de 19 % par rapport au nombre de personnes physiques, et même de 22 % au régime général. Mais la perte est énorme pour le RSI commerçants (44 %), la MSA salariés (42 %), et le RSI artisans (35 %). La montée des auto-entrepreneurs et la décline de l'emploi agricole font la différence.

# Trois façons de gérer la retraite par répartition

SOLVEIG GODELUCK LES ECHOS LE 27/03/2017

Annuités, points ou comptes notionnels ? Les trois systèmes diffèrent par les outils et la philosophie.

En matière de retraite, Emmanuel Macron souhaite mettre tous les Français au même régime, de sorte que chaque euro cotisé ait le même rendement pour tous. On passerait ainsi d'un système où les prestations sont définies (le régime par annuité) à des cotisations définies (régimes en points et comptes notionnels).

Ces trois régimes ont en commun de fonctionner par répartition : les cotisations d'aujourd'hui servent à payer les retraites d'aujourd'hui. Ils s'opposent donc à la capitalisation, où chacun met de côté pour sa pension future. Néanmoins, ils diffèrent tous les trois dans leur philosophie et la façon de calculer les droits des assurés.

Aujourd'hui dominant en France, au sein du régime général des salariés du privé et de la retraite des fonctionnaires, le système par annuité est réputé à prestations définies parce qu'il affiche un objectif de revenu de remplacement. On vous promet par exemple de toucher la moitié de votre salaire moyen des vingt-cinq dernières années si vous respectez toutes les règles. Avec une durée de cotisation légale de quarante-deux ans, chaque année travaillée, l'assuré acquiert  $1/42^e$  de la pension promise. Les curseurs pour assurer la solidarité et l'équilibre de l'ensemble sont l'âge minimum, l'âge du taux plein, la décote, la surcote, la durée de cotisation.

## Variante sophistiquée

Dans un régime en points, comme à l'Agirc-Arrco, on ne promet pas de montant futur pour la retraite. Mais on attribue des points à chaque travailleur au fur et à mesure de sa carrière, en fonction de ses cotisations ou de ses salaires. La valeur du point est unique quelle que soit la profession, mais elle peut être ajustée en cas de déséquilibre financier du système. Toutes les personnes déjà à la retraite subissent ces évolutions. La logique diffère de celle d'un régime par annuité, qu'on a tendance à équilibrer par des hausses de cotisation.

A En marche, on réfléchit à une variante sophistiquée du système à points : les comptes notionnels, adoptés en Italie, en Suède, en Pologne, entre autres. C'est un système par répartition qui a les apparences de la capitalisation : le travailleur cotise pour les retraités actuels, tout en capitalisant des droits sur un compte virtuel. Au moment de prendre sa retraite, on divise cette somme virtuelle par un indicateur d'espérance de vie de sa propre génération. Ainsi, impossible de transmettre une dette à la génération suivante. Mais pas de solidarité intergénérationnelle non plus.

## Revalorisation des retraites, une année de vaches maigres à prévoir

Nathalie Cheysson-Kaplan, capital.fr 6 Avril 2017

Les pensions de retraites pourraient être dégelées en 2017. Mais les revalorisations n'atteindront pas des sommets.

+0,3% : c'est le taux de revalorisation de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA, ex-minimum vieillesse) au 1er avril qui passe à 803 euros par mois pour une personne seule (soit une hausse de 2,2 euros !) et à 1.247 euros lorsque les deux membres du couple sont allocataires. Cette revalorisation correspond à l'évolution moyenne des prix à la consommation hors tabac sur les douze derniers mois.

Contrairement aux autres prestations sociales, les retraites versées par les régimes de base ne seront revalorisées qu'au 1er octobre. Que peut-on espérer après le gel décidé en 2016 ? Si l'accélération de l'inflation se confirme, cette revalorisation pourrait être au moins de 0,6%, comme l'avait indiqué la commission des comptes de la sécurité sociale en septembre 2016. L'augmentation pourrait même être légèrement supérieure compte tenu des derniers chiffres publiés par l'Insee : +1,4% en janvier 2017.

Si cette tendance se confirme, les retraites versées par l'Arrco et l'Agirc, elles aussi gelées en 2016 (ainsi qu'en 2015 et 2014) pourraient alors être légèrement revalorisées au 1er novembre prochain. Mais à un niveau très faible : le dernier accord signé par les partenaires sociaux prévoit que les retraites versées par ces régimes soient indexées sur l'inflation, diminuée d'un point. Par exemple, si l'inflation ressortait à 1,1%, la revalorisation ne serait que de 0,1%.

# Retraites complémentaires : la réforme produit des effets

SOLVEIG GODELUCK LE 16/03/2017 LES ECHOS

Le déficit a diminué de 800 millions en 2016, à 2,2 milliards d'euros. La fusion des régimes Agirc et Arrco se prépare doucement pour 2019.

Les retraites complémentaires des salariés du privé ne vont plus dans le mur. L'Agirc-Arrco a publié ce jeudi ses comptes pour 2016, à l'occasion d'un point avec l'Association des journalistes d'information sociale. Le déficit s'est élevé à 2,2 milliards d'euros, en diminution de 800 millions sur un an, et les réserves n'ont jamais été aussi hautes en valeur absolue : 64 milliards d'euros, soit onze mois de prestations.

C'est un soulagement. En 2015, l'inquiétude était très forte sur l'avenir des retraites complémentaires. Les déficits accumulés étaient partis pour épuiser les réserves des deux régimes Agirc-Arrco (cadres, et ensemble des salariés du privé). Sachant que les émoluments versés par l'Agirc-Arrco pèsent 25 % de l'ensemble des pensions par répartition, et 57 % de la pension moyenne d'un retraité cadre, cette perspective faisait frémir. Les partenaires sociaux, qui gèrent ces régimes, sont parvenus à un accord fin octobre 2015.

## Politique de sous-indexation des pensions

Les premiers résultats sont là, assure François-Xavier Selleret, le directeur des deux régimes : « *Les résultats sont conformes à nos objectifs, même s'il est encore difficile de chiffrer ce qui relève de l'accord d'octobre 2015.* » L'une des principales sources d'économies devait être la poursuite de la politique de sous-indexation des pensions, un point en dessous du niveau de l'inflation. Comme les prix ont tout de même un peu augmenté en 2016, de 0,6 %, il y a bien un gain.

Cet « effet prix » doit être mis en balance avec l'évolution du nombre de pensionnés, qui est lui-même tirailé entre un âge de la retraite plus tardif, et des départs anticipés pour carrière longue plus nombreux (30 % du total). Autre mesure à effet immédiat en 2016 : l'extension de la cotisation AGFF aux cadres les mieux payés (plus de 154.500 euros par an). En revanche, la mesure la plus polémique, le bonus-malus pour partir un an plus tard à la retraite, n'entrera en vigueur qu'en 2019.

## Passage à la mensualisation

Comme l'année dernière, les investissements financiers ont rapporté 2 milliards d'euros. Le résultat technique, c'est-à-dire le solde entre les cotisations et les prestations, s'est amélioré de 700 millions d'euros et est déficitaire de 4,3 milliards. « *Nous avons bénéficié de cotisations dynamiques mais exceptionnelles, ce qui nous rend prudents* », explique François-Xavier Selleret. En effet, il y a eu de nombreuses régularisations sur des exercices antérieurs, et le passage à la mensualisation a permis un gain comptable de 9 milliards, dont 5 réinjectés dans les réserves.

La priorité des deux régimes est désormais d'organiser leur fusion, programmée pour janvier 2019. Les partenaires sociaux doivent trouver un accord un an auparavant, dernier délai. Ils ont déjà décidé d'unifier la valeur du point, en prenant comme référence l'Arrco - mais la conversion ne fera pas de perdant. Le débat devrait être plus animé sur la gouvernance. L'idée est de pouvoir ajuster des paramètres au fil des mois : réserves, indexation... Il faudra définir ce qui relève du « pilotage stratégique » et donc des partenaires sociaux, ou « tactique ». Une harmonisation des règles sera nécessaire, pour les majorations familiales par exemple. Voire une modernisation de certaines règles telles que la réversion.

Mais les partenaires sociaux ne se hâtent pas avant d'entrer dans des négociations difficiles. Car si l'âge légal de départ à la retraite passait progressivement à 65 ans dans l'hypothèse d'une victoire de François Fillon à la présidentielle, beaucoup d'autres sacrifices deviendraient inutiles. Et si l'on basculait dans un régime universel, comme le propose Emmanuel Macron, il faudrait de toute façon tout changer.

# La retraite de base a augmenté de 4 euros en 2016

Figaro Economie 11 Avril 2017 Marie Cécile Renault

Le montant moyen de la retraite de base pour une carrière complète au régime général (hors part versée par les régimes complémentaires) s'élève à 1041 euros par mois, contre 1037 en 2015.

Selon le pointage rendu public lundi par la Caisse nationale d'assurance-vieillesse, la France comptait fin 2016 plus de 14 millions de retraités du secteur privé touchant une pension, personnellement ou en réversion. Ce chiffre est presque 5 fois supérieur aux 2,8 millions de retraités de la fonction publique. Le nombre de nouveaux retraités dans le privé a baissé de 6,6 % en 2016, à 613.506, en raison du recul de l'âge légal de départ à 62 ans. Le nombre de départs en retraite anticipée pour carrière longue a également diminué de 2,3 %, à 167 659. Plus de 97 % de ces nouveaux retraités ont un âge compris entre 60 ans et l'âge légal. Les femmes retraitées restent plus nombreuses que les hommes (7,77 millions contre 6,25) et l'âge moyen du retraité du régime général a progressé de près d'un mois: 73,9 ans en 2016, contre 73,8 ans un an plus tôt.

Sujet sensible alors que les retraités ont manifesté fin mars contre la dégradation de leur pouvoir d'achat, la pension moyenne n'a quasiment pas augmenté. Le montant moyen de la retraite de base pour une carrière complète au régime général (hors part versée par les régimes complémentaires) s'élève à 1041 euros par mois, contre 1037 en 2015, soit une hausse de 4 euros. Plus de la moitié des retraités du privé (58,8 %) paient une CSG au taux fort de 6,6 %, tandis que 12,9 % paient un taux réduit à 3,8 %. S'ils sont nombreux à passer leurs vieux jours sur la Côte d'Azur (8 %), les retraités du privé sont aussi très nombreux à vivre en Île-de-France (13,3 %) ainsi que sur le croissant Nord-Ouest/Sud-Est de la France métropolitaine (Nord-Picardie, Pays de la Loire, Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes...).

Ces nouvelles données sur les retraites vont peser lourd dans l'élection présidentielle. Les seniors de plus de 60 ans représentent en effet plus d'un électeur sur quatre et constituent la tranche d'âge qui se déplace le plus aux urnes. Le calcul et l'évolution de leur pension restent donc un sujet majeur!

## Programme Macron : le vrai impact de la hausse de la CSG pour les retraités

Les Echos 6 Mai 2017

Ce fut l'un des sujets d'affrontement du débat télévisé de mercredi soir. Les retraités vont subir une augmentation de CSG avec Emmanuel Macron, a martelé Marine Le Pen, non sans arrière-pensées : les plus de 60 ans votent en nombre et proportionnellement moins pour le FN que les autres classes d'âge. Le candidat d'En marche a été contraint de s'expliquer. « *Tout le monde gagne en pouvoir d'achat avec cette mesure, sauf les plus aisés des retraités* », a-t-il répété à plusieurs reprises.

De fait, si Emmanuel Macron remporte le second tour de l'élection présidentielle dimanche, son programme prévoit bien une hausse de CSG de 1,7 point, mais elle sert à financer près de 20 milliards de baisse de cotisations salariales (chômage et maladie), équivalant à 3,15 points du salaire brut. En bas de la fiche de paie, les allègements seront donc supérieurs à la hausse de la CSG. Ce mode de financement a été privilégié à une hausse de TVA, plus sensible politiquement, et qui aurait touché tous les contribuables.

### Près de 60 % des retraités concernés

Plus précisément, tous les retraités ne seront pas concernés. Emmanuel Macron ne prévoit d'augmenter que le taux normal de la CSG, qui s'applique aux foyers dont les revenus annuels sont supérieurs à 14.375 euros pour un célibataire ou 22.051 euros pour un couple. Cela représente, d'après lui, près de 60 % des retraités. Les autres sont exonérés ou bénéficient d'un taux réduit qui resterait inchangé. Sur une pension de 1.500 euros par mois, 1,7 point de CSG représente près de 25 euros de prélèvement supplémentaire. « *Aux plus aisés des retraités, je leur demanderai cet effort pour avoir un système plus intelligent pour leurs enfants et leurs petits-enfants* », justifie Emmanuel Macron.

Mais qu'en est-il pour les travailleurs qui ne paient pas de cotisation maladie ou chômage ? C'est le cas, notamment, des indépendants ou des fonctionnaires. Subiront-ils la hausse de CSG sans bénéficier de la suppression de cotisations ? D'après un membre d'En marche, un abattement est bien prévu pour ces catégories de travailleurs. « *Il est prévu des baisses de charges pour les fonctionnaires et les indépendants d'effet à peu près équivalent à celles des salariés du secteur privé* », assure-t-on au sein du mouvement.

# France : 14 millions de retraités au régime général

La Croix 11 Avril 2017

La caisse nationale d'assurance vieillesse a publié lundi 10 avril les chiffres clés 2016 des assurés du régime général.

## 14 millions de retraités au régime général

Au 31 décembre 2016, l'assurance retraite a versé une pension personnelle ou de réversion à un peu plus de 14 millions de retraités (6 255 508 hommes et 7 769 130 femmes). 43 % d'entre eux ont cotisé à plusieurs régimes de retraite durant leur carrière professionnelle.

L'assurance retraite a attribué 613 506 nouvelles retraites personnelles, une baisse de 6,6 % par rapport à 2015, due essentiellement au recul de l'âge légal de départ à 62 ans.

## 73,9 ans en moyenne

L'âge moyen du retraité du régime général a légèrement augmenté en 2016 : il est de 73,9 ans contre 73,8 ans en 2015 (73 ans pour les hommes et 74,7 pour les femmes)

## 1 074 € en moyenne

Le montant moyen de la retraite de base pour une carrière complète au régime général atteint 1 074 € par mois contre 1 037 € en 2015, (hors part versée par les régimes complémentaires Agirc et Arrco), soit une augmentation de 37 €.

Dans ces conditions les femmes retraitées reçoivent 992 € en moyenne, et les hommes 1144 €.

## Près de 113 milliards d'euros au total

L'ensemble des prestations versées représentent un total de 112,9 milliards d'euros, en hausse de 2,1 % par rapport à 2015.

## Moins de départs anticipés

Le nombre de départs en retraite anticipée « longue carrière » a diminué, passant de 171 557 en 2015 à 167 659 en 2016. Plus de 97 % de ces nouveaux retraités ont un âge compris entre 60 ans et l'âge légal.

# Les 16 millions de retraités touchent en moyenne 1376 euros

Figaro du 11/05/2017 Marie-Cécile Renault

Les nouveaux retraités perçoivent souvent des pensions plus élevées que leurs aînés.

Emmanuel Macron a promis **une grande réforme des régimes de retraite**. Mais pas de mise en œuvre avant 2022! Les 16 millions de retraités français - dont 1,1 million vit à l'étranger - peuvent dormir tranquilles. En 2015, leur bataillon s'est accru de 152.000 personnes supplémentaires, parties en moyenne à l'âge de 61,6 ans, selon une étude publiée mercredi par la Drees, le service statistique du ministère de la Santé. C'est moins que l'année précédente (+ 199.000). Et pour cause: la réforme de 2010, instaurant le report progressif de l'âge minimal de départ de 60 à 62 ans, fait sentir de plus en plus ses effets.

Avec une pension moyenne de 1376 euros bruts mensuels en 2015, les retraités ne roulent pas sur l'or. Parmi eux, un demi-million a perçu le minimum vieillesse (Aspa), soit 800 euros mensuels pour une personne seule et 1 242 euros mensuels pour un couple. En dépit de son faible montant, la pension moyenne a cependant augmenté en 2015 de 0,5 % pour les hommes et de 1,1 % pour les femmes. Pour une raison mécanique que les experts qualifient « d'effet noria »: les nouveaux retraités, disposant de carrières plus favorables (et plus complètes pour les femmes), perçoivent souvent des pensions plus élevées que leurs aînés.

Les femmes en revanche restent loin derrière les hommes, même si l'écart diminue au fil du temps. La pension de droit direct des femmes reste inférieure de 39,2 % à celle des hommes en 2015 (contre 45,8 % en 2004). C'est un peu mieux si l'on y ajoute les pensions de réversion - versées aux veufs et plus souvent aux veuves -, l'écart se réduisant alors à 25,1 %. Un sujet sensible sur lequel le nouveau président ne s'est pas encore exprimé.

# Des médecins libéraux redoutent la « captation » par l'État de leur retraite complémentaire

Le Quotidien 12.04.2017 Marie Foult

Un projet de décret du gouvernement, relatif à l'organisation financière des régimes de retraite complémentaires pour les professions libérales, provoque l'indignation de la profession.

Le Syndicat des médecins libéraux (SML) et la Caisse autonome de retraite des médecins de France (CARMF) craignent notamment une mise sous tutelle par l'État de la gestion de ces fonds de réserve. Mis en concertation depuis sept mois, ce projet de décret, auquel le « Quotidien » a eu accès, prévoit en effet qu'un représentant de l'État siège à la commission qui gère les réserves de la CARMF et que celui-ci ait un droit de veto sur les décisions de leur placement.

Constituées depuis une vingtaine d'années avec les cotisations des affiliés, ces réserves permettront de garantir le versement d'une pension complémentaire aux médecins, et ce malgré le cap démographique – lorsque le nombre de cotisants sera insuffisant pour financer les pensions.

« C'est une forme d'ingérence de l'État dans la gestion de la CARMF », réagit le Dr William Joubert, secrétaire général du SML. Alors que cela touche au cœur de la profession, les représentants des libéraux n'ont pas du tout été écoutés lors de la concertation. » Le syndicat, qui a écrit un courrier à la Marisol Touraine, redoute que cela n'impacte le montant de la retraite complémentaire des médecins, qui représente 44 % du montant total de leur pension.

## L'UNAPL également sur le pont

Car en plus d'un représentant de l'État, le décret obligerait également les caisses à investir dans des fonds mutualisés, comportant des investissements tiers. « Ce qui rajoute des contraintes supplémentaires et dégrade de fait le rendement des retraites », commente le Dr Thierry Lardenois, président de la CARMF dans une vidéo explicative. Il rappelle qu'actuellement, les réserves du régime complémentaire s'élèvent à 6 milliards d'euros, investies dans des valeurs mobilières et immobilières.

Ces réserves ont un taux de rendement annuel moyen net d'inflation de 3 % depuis 25 ans. « Elles sont gérées avec prudence, transparence et efficacité, pourquoi un tel projet de décret alors que la CARMF a fait preuve de ses capacités ? », s'interroge le Dr Lardenois. Le président de la caisse craint que cela ne soit « la première étape de la mise en commun de ces réserves », voire « de leur spoliation ». Il appelle les médecins à se mobiliser.

L'Union nationale des professions libérales (UNAPL) s'est également indignée de ce projet de texte dans un courrier à la ministre. « Nous partageons les objectifs de sécurisation des placements, de transparence (...) mais nous rejetons les modalités purement administratives et les règles incompréhensibles », indique l'Union présidée par le Dr Michel Chassang.

D'après l'UNAPL, ces nouvelles modalités entraîneront « une piètre performance dans la gestion des réserves » dont la responsabilité « devra en être assumée par les régimes et non ceux qui aujourd'hui veulent en figer la flexibilité ».

## Menaces sur l'autonomie du régime complémentaire : la CARMF en appelle à Hollande

Le Généraliste 14.03.2017



"Absence totale de concertation"... **Le nouveau projet de décret relatif à l'organisation financière des régimes complémentaires** de retraite n'est pas du tout du goût de la CARMF. La caisse de retraite des médecins libéraux estime que ce texte, "contraire à l'esprit d'autonomie des régimes complémentaires" risque d'obérer "le rendement des réserves constituées grâce aux cotisations des affiliés." "Alors que la CARMF a fait la preuve de sa capacité à gérer avec prudence et efficacité les réserves de ses régimes, ce projet considère les caisses concernées comme manquant de compétences", se vexent les responsables de la CARMF.

La Caisse que préside le généraliste **Thierry Lardenois** (photo) rejette notamment les dispositions qu'on veut lui imposer : participation d'un représentant de l'État aux Commissions de Placements, création de « fonds mutualisés » comportant obligatoirement des investisseurs tiers", nouvelles contraintes de gestion... La CARMF juge aussi "incompréhensible" que l'IRCANTEC (Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques) soit exclue du champ d'application de ce décret...

Entre les caisses concernées et l'Etat, la bisbille dure depuis un moment, puisque les premières avaient retoqué **un précédent projet à l'été 2016**. "La Tutelle avait donc indiqué que le texte serait réécrit et qu'une nouvelle version serait soumise", pointe la CARMF, qui estime que la nouvelle mouture "ne présente que peu de changements" et pointe "un climat de précipitation préélectorale".

La CARMF, mais aussi les Caisses libérales et la CNAVPL prennent l'affaire très au sérieux, puisqu'elles en appellent désormais à **l'arbitrage du Président de la République**, "afin de surseoir à la signature de ce décret".

# L'histoire mouvementée des réformes des retraites

Alexis Feertchak Le Figaro 07/03/2017 (sélection Claude Poulain)

**En voulant notamment s'attaquer aux «régimes spéciaux», Emmanuel Macron veut s'inscrire dans l'histoire mouvementée des réformes des retraites. Édouard Balladur, François Fillon ou Jean-Marc Ayrault ont été confrontés par le passé à la difficulté de leur financement.**

Emmanuel Macron a annoncé vouloir réformer le système des retraites. Pour tout cotisant, «un euro cotisé donne les mêmes droits à la retraite», a-t-il déclaré ce jeudi lors de la présentation de son programme. Ce qui nécessite de rouvrir l'épineux dossier des régimes spéciaux.

Il n'est pas le premier à vouloir s'attaquer aux fameux «régimes spéciaux», dont l'origine remonte au XIX<sup>ème</sup> siècle, qui ont constitué de véritables bombes politiques pour de nombreux gouvernements. En déclarant avec prudence que «cette réforme prendra du temps, mais qu'elle a été trop reportée», Emmanuel Macron se heurte à l'histoire mouvementée de ces vingt-cinq dernières années en matière de financement des retraites.

## **Livre blanc de 1991: les retraites, une bombe à retardement**

En 1991, le Premier ministre Michel Rocard n'hésitait pas à déclarer à propos de la nécessité de réformer le système des retraites: «Il y a de quoi faire tomber cinq ou six gouvernements dans les prochaines années». La même année, le patron de la «deuxième gauche» publiait un *Livre blanc sur les retraites* dans lequel il mettait en garde les gouvernements à venir: «Je le dis avec une tranquille assurance, ceux qui, pour des gains politiques à courte vue, croiraient flatter l'opinion en niant le problème, programmeront sûrement une guerre des générations». Et d'en conclure en particulier: «L'âge du départ à la retraite se constate plus qu'il ne se décrète».

**«L'âge du départ à la retraite se constate plus qu'il ne se décrète.»**

Michel Rocard, Premier ministre en 1991

Si le Premier ministre socialiste n'entendait pas remettre en cause les principes de 1945 en matière de «solidarité entre les âges», il assumait les conséquences démographiques sur le budget des retraites, notamment l'allongement de la durée de la vie. Cette prise de conscience politique du *Livre blanc* de 1991 a servi de toile de fond aux différentes réformes qui se sont succédé entre 1993 et 2013 ou qui ont échoué, comme en 1995.

## **La réforme Balladur de 1993 sur l'allongement de la durée de cotisation**

À son arrivée à Matignon en 1993, Édouard Balladur constate un déficit record lié au financement des retraites. Le Premier ministre décide de réformer le système, sans pour autant revenir sur l'âge légal de départ, fixé à 60 ans par le gouvernement socialiste de Pierre Mauroy en 1982.

**La réforme Balladur augmente la durée de cotisation nécessaire à l'obtention d'une retraite à taux plein.**

En revanche, la réforme Balladur se traduit par une augmentation de la durée de cotisation nécessaire à l'obtention d'une retraite à taux plein: le nombre d'annuités passe ainsi progressivement de 37,5 années à 40 années. La réforme ne concerne que les travailleurs du secteur privé et ne concerne pas la fonction publique.

La réforme de 1993 modifie aussi le salaire moyen servant de référence pour le calcul de la pension. Il est progressivement calculé sur les 25 meilleures années et non plus sur les 10 meilleurs.

## **L'échec de la réforme Juppé de 1995 sur la retraite des fonctionnaires**

En 1995, la réforme portée par le Premier ministre Alain Juppé sur les retraites et la sécurité sociale prévoyait d'étendre aux agents de la fonction publique la nouvelle durée de cotisation de 40 annuités prévue par la loi de 1993 pour les salariés du secteur privé. Mais les grèves et les manifestations massives viendront à bout de la partie «retraite» du «Plan Juppé».

**En 2003, le président Jacques Chirac souhaite approfondir la réforme Balladur de 1993.**

## **Création en 1999 du Fonds de réserve pour les retraites**

La génération de «baby-boomers» devant prendre leur retraite d'ici 2020, le gouvernement socialiste de Lionel Jospin crée le Fonds de réserve pour les retraites pour prévoir ce surcoût à venir. Ce fonds est chargé de placer ses actifs sur les marchés financiers pour constituer une réserve financière de 150 milliards d'euros.

## **La réforme Fillon de 2003 sur l'alignement du public et du privé**

En 2003, le président Jacques Chirac souhaite approfondir la réforme Balladur de 1993 pour sauvegarder la retraite par répartition, tout en introduisant en parallèle un système de retraite par capitalisation.

### **Sans s'attaquer aux régimes spéciaux, François Fillon réforme l'ensemble des régimes de retraite, y compris ceux de la fonction publique.**

Sans s'attaquer aux régimes spéciaux, François Fillon, alors ministre du Travail, réforme l'ensemble des régimes de retraite, y compris ceux de la fonction publique. S'agissant de la durée de cotisation, la réforme aligne celle des fonctionnaires sur celle du secteur privé entre 2004 et 2008. Pour l'ensemble des travailleurs, à l'exception des régimes spéciaux, la loi dispose de l'allongement de la durée de cotisation de 40 à 41 annuités de 2009 à 2012. Elle doit augmenter ensuite en fonction de l'évolution de l'espérance de vie. Un dispositif de départ anticipé est prévu pour les carrières longues. Il permet à ceux qui ont commencé de travailler entre 14 et 16 ans de partir en retraite avant 60 ans.

En parallèle, la réforme Fillon institue un système de retraite par capitalisation avec la création de deux mécanismes d'épargne-retraite, le premier individuel (PERP pour Plan d'épargne retraite populaire), le second collectif (PERCO pour Plan d'épargne pour la retraite collectif).

### **La réforme Bertrand de 2008 sur les régimes spéciaux**

#### **Le président Nicolas Sarkozy souhaite s'attaquer à l'épineuse question des régimes spéciaux.**

Le président Nicolas Sarkozy souhaitait s'attaquer à l'épineuse question des régimes spéciaux. Cette réforme, qui prend effet en 2008, sera toutefois amoindri par plusieurs concessions. Si le ministre du Travail, Xavier Bertrand, obtient des syndicats l'alignement progressif de la durée de cotisation des régimes spéciaux sur celle de la fonction publique - les agents de la SNCF, de la RATP, d'EDF et de GDF passent progressivement de 37,5 à 41 ans en 2016 -, le gouvernement accorde aux syndicats un grand nombre de revendications techniques concernant le calcul des retraites. Ces compensations sont telles que le sénateur (UMP) Dominique Leclerc déclare dans un [rapport](#) pour le projet de loi de Finances pour 2010 que «les gains résultant de la réforme des régimes spéciaux pourraient, à terme, s'avérer beaucoup plus faibles pour la collectivité que ce que les prévisions initiales, particulièrement optimistes, ne le laissent à penser».

### **La réforme Woerth de 2010 sur l'âge légal de départ à la retraite**

#### **La loi de 2010 portée par Éric Woerth concerne principalement l'âge légal de départ à la retraite.**

Si les réformes de 1993 et 2003 modifiaient surtout le nombre d'annuité pour obtenir une retraite pleine, la loi de 2010 portée par Éric Woerth concerne principalement l'âge légal de départ à la retraite, qui doit passer progressivement pour tous les salariés, du privé comme du public (y compris les régimes spéciaux) à 62 ans en 2018. La seconde mesure-phare concerne le relèvement progressif de 65 à 67 ans, dès 2016, de l'âge à partir duquel ne s'applique plus le mécanisme de décote. D'autres mesures concernent la prise en compte de la pénibilité au travail et des interruptions de carrière.

#### **La réforme Ayrault de 2013, une «non-réforme»?**

Contrairement à plusieurs promesses de campagne de François Hollande en 2012, la réforme du Premier ministre Jean-Marc Ayrault de 2013 s'inscrit largement dans la logique de la réforme de 2010. Si l'âge légal de départ à la retraite reste le même, la durée de cotisation pour une retraite à taux plein doit augmenter d'un trimestre tous les trois ans avec l'objectif d'atteindre 43 annuités en 2035. La loi dispose encore que les cotisations salariales et patronales augmenteront progressivement de 0,3% d'ici à 2017.

En parallèle, le gouvernement de Jean-Marc Ayrault crée un «compte personnel de prévention de la pénibilité» financé par les entreprises. Ce compte permet notamment à tout salarié exposé à des risques d'acquérir des points ouvrant droit à des formations, à un temps partiel ou à des trimestres de retraite. Dans *Le Figaro*, l'économiste Marc Touati assène: «C'est une non-réforme! On est très loin du compte pour sauver le système des retraites. Une fois de plus, le gros du coût sera supporté par les entreprises et le travail en général. Le gouvernement parle de réforme juste, mais elle ne l'est pas. Les régimes spéciaux, par exemple, ne sont toujours pas alignés sur le régime général».

# Sur quels réseaux s'appuie Emmanuel Macron?

Par [Roland Gauron](#) Le Figaro le 28/04/2017

Autour du candidat qualifié au second tour de la présidentielle, gravite une galaxie de personnalités qui ont d'une manière ou d'une autre participé à l'ascension de l'ancien ministre de l'Économie.

Il y a un an, alors que l'ancien ministre lançait En Marche!, qui imaginait Emmanuel Macron au second tour de la présidentielle sans jamais avoir été élu auparavant? Eux y ont cru. Jeunes technocrates, vieux routiers de la politique, créateurs d'entreprises ou économistes.

## LES PILIERS D'EN MARCHE!



Richard Ferrand est le premier député à avoir cru en les chances de Macron. - Crédits photo : JOEL SAGET/AFP  
**Richard FERRAND.** - Il est le premier parlementaire à avoir cru en lui. Richard Ferrand, 54 ans, devait rencontrer Arnaud Montebourg avant que celui-ci ne démissionne. Finalement, c'est avec Emmanuel Macron qu'aura lieu le rendez-vous. Le rapporteur de la loi Macron est aujourd'hui un homme clé de la Macronie: le secrétaire général d'En marche! qu'il a rejoint dès sa création en avril 2016.

**Laurent BIGORGNE.** - Les deux hommes se connaissent depuis 17 ans alors qu'ils étaient à Sciences Po. Celui qui est devenu directeur de l'institut Montaigne est resté un ami proche d'Emmanuel Macron. Pour preuve, l'adresse légale d'En marche! avait initialement été déposée à son domicile créant un début de polémique. Sa compagne, Véronique Bolhuis, est d'ailleurs la présidente du mouvement.

**Catherine BARBAROUX.** - En 2005, la présidente de l'Adie, la première association de micro-crédit en France, remettait à Bercy un rapport qui devait servir de socle à la loi Macron 2. Aujourd'hui, à 68 ans, celle qui a travaillé avec Martine Aubry et Michel Crépeau siège conseil d'administration d'En Marche! et fait partie des «délégués» du mouvement.

## UNE JEUNE GARDE DE TECHNOCRATES



Benjamin Griveaux, 39 ans, est le porte-parole du candidat. /AFP

**Benjamin GRIVEAUX.** - Il est le porte-parole du candidat. Benjamin Griveaux, 39 ans comme Emmanuel Macron, appartient aux réseaux strauss-kahniens. Il rejoint l'entreprise fin 2015 par l'intermédiaire d'Ismaël Emelien. Conseiller municipal puis départemental, il a pour particularité d'avoir exercé un mandat électif. Il est aussi passé par le cabinet de Marisol Touraine qu'il a quitté pour rejoindre le secteur privé à Unibail.

**Julien DENORMANDIE.** - À Bercy, les jeunes technocrates qui entouraient le ministre avaient hérité du surnom de «Macron Boys». Julien Denormandie, 36 ans, était alors directeur adjoint du cabinet d'Emmanuel Macron. L'ingénieur agronome de formation a rencontré le candidat à l'Élysée. Il est désormais la cheville ouvrière d'En Marche.

**Ismaël EMELIEN.** - À 19 ans, en 2006, il a plaqué ses études pour rejoindre la campagne de Dominique Strauss-Kahn. Ismaël Emelien a connu Emmanuel Macron il y a 7 ans à la fondation Jean-Jaurès. Depuis, ils ne se quittent plus. Avec Julien Denormandie, ils ont même envisagé de lancer un jour une start-up ensemble avant la nomination de Macron à l'Économie. Après un passage à Bercy, il fait figure de véritable bras droit du candidat.

## LES ÉCONOMISTES QUI L'ENTOURENT



Jean Pisani-Ferry a délaissé son poste de commissaire général à la stratégie et à la prospective pour En marche!. - Crédits photo : Sébastien SORIANO/Le Figaro

**Jean PISANI-FERRY.** - Jean Pisani-Ferry a intégré l'équipe d'En marche! en début d'année délaissant son poste de commissaire général à la stratégie et à la prospective. L'économiste, 65 ans,

est l'homme derrière le programme économique du candidat. Les deux hommes se connaissent pour avoir participé à l'élaboration du programme économique de François Hollande. L'équipe réunie à l'époque autour d'Emmanuel Macron avait repris le nom de leur QG: Les «économistes de la Rotonde» .

**Philippe AGHION.** - Le professeur au Collège de France, présent au meeting de Lyon, est considéré comme un autre parrain de Macron. Il fait partie du groupe de la Rotonde au même titre que Gilbert Cette et Elie Cohen, autres inspirateurs d'Emmanuel Macron. Les trois, ainsi qu'une quarantaine de leurs collègues, ont publiquement apporté leur soutien au candidat dans une tribune du Monde ..

**Jacques ATTALI.** - Il était l'un des invités du candidat dimanche soir dans la célèbre brasserie La Rotonde. Dix ans plus tôt, le jeune Macron intégrait en tant que rapporteur général adjoint la commission Attali sur la libération de la croissance. Jacques Attali ne fait pas partie à proprement parler de la galaxie Macron, à croire les dirigeants d'En Marche. Après des mots maladroits mercredi sur le sort des salariés de Whirlpool à Amiens, Richard Ferrand, le secrétaire général du mouvement, lui a même intimé de se taire. Mais Jacques Attali et Emmanuel Macron échangent souvent.

## LES VIEUX ROUTIERS DE LA POLITIQUE



Gérard Collomb et François Bayrou.

**Gérard COLLOMB.** - Le sénateur-maire de Lyon, cofondateur du courant des réformateurs au sein du PS, a été un des premiers soutiens politiques d'Emmanuel Macron. Il a mis son réseau au service de ce dernier et a appelé les siens à rallier le candidat avant le résultat de la primaire socialiste. Il apparaît aujourd'hui comme l'un de ses plus fidèles lieutenants.

**François BAYROU.** - Le maire de Pau l'a adoubé après avoir laissé planer le doute sur sa propre candidature, faisant bondir la cote d'Emmanuel Macron dans les sondages. Il avait par la suite invité le candidat dans sa ville. «J'ai labouré, labouré, j'ai planté les vignes. (...) Aujourd'hui, Emmanuel Macron récolte les vendanges», analyse-t-il au lendemain du premier tour.

«J'ai labouré, labouré, j'ai planté les vignes. (...) Aujourd'hui, Emmanuel Macron récolte les vendanges.»

François Bayrou.

**Jean-Yves LE DRIAN.** - Le ministre de la Défense et président de la région Bretagne a rallié fin mars la cause d'Emmanuel Macron. Dans la campagne, le pilier du gouvernement a pesé de tout son poids pour apporter au candidat la stature qui lui faisait défaut, notamment lors d'un meeting à Nantes le 19 avril. Le ministre de la Défense pourrait même rester en poste en cas de victoire aux législatives.

## LES PATRONS SÉDUITS PAR MACRON



Le temps de la campagne, Axelle Tessandier a mis de côté sa start-up AXL Agency. - Crédits photo : Francois Mori/AP

**Axelle TESSANDIER.** - Pour Macron, elle a mis de côté sa start-up AXL Agency, spécialisée dans le consulting digital. Axelle Tessandier, 36 ans, a pris une grande part dans la campagne. Elle a lancé le meeting d'En marche! le 12 juillet 2016 à La Mutualité ou à Bercy le 17 avril. Elle est aussi l'une des neuf délégués nationaux d'En marche!.

**Claude BÉBÉAR.** - L'ancien patron d'Axa est l'un de ceux qui a poussé Emmanuel Macron à lancer son mouvement. «À quelques jours de voter au premier tour de l'élection présidentielle, je souhaite pour la première fois de mon existence rendre public mon choix: je soutiens Emmanuel Macron», déclarait dans Les Échos le fondateur de l'institut Montaigne, cercle libéral réputé proche du patronat.

**Marc SIMONCINI.** - Le fondateur de Meetic et de Sensee a rallié la cause d'Emmanuel Macron avant même que ce dernier ne se soit formellement déclaré. Dans Le Parisien en septembre, il expliquait qu'il soutiendrait l'ancien ministre de l'Économie «au maximum, financièrement et médiatiquement» s'il se présentait à la présidentielle.

# Emmanuel Macron : demandez le programme (économique) !

Par latribune.fr | 24/02/2017



Parallèlement aux coupes budgétaires, Emmanuel Macron veut lancer un grand plan d'investissement public. Emmanuel Macron est devenu le 8ème président de la Vème République. Voici les grandes mesures de son programme économique. Emmanuel Macron a détaillé, dans une longue interview aux Echos, sa politique économique s'il est élu. Dans les grandes lignes, il annonce à la fois 60 milliards d'euros d'économies sur le quinquennat, tout en promettant 50 milliards d'euros d'investissements publics.

Il fait de la lutte contre le chômage de masse sa priorité et juge possible de le ramener à 7% de la population active à la fin du quinquennat. Il plaide pour une relance économique européenne et plus d'intégration de la zone euro, avec un *"vrai budget (...) piloté par un ministre de l'Economie et des Finances"*.

Mais il estime que la France doit prouver à l'Allemagne, dans les six premiers mois du quinquennat, qu'elle est un *"partenaire de confiance"* : *"Si nous n'avons pas une politique courageuse de réformes sur le plan structurel, les Allemands ne nous suivront pas"*, explique-t-il.

## **Quelle trajectoire budgétaire ?**

Emmanuel Macron promet de respecter l'engagement européen de limitation du déficit public à 3% du PIB : il vise 2,9% de déficit en 2017. Concernant la croissance, il prévoit 1,4% en 2017 : une prévision optimiste, le consensus des économistes s'établissant autour de 1,2%.

Le candidat d'"En Marche" annonce des économies réparties entre plusieurs postes : l'Etat (25 milliards d'euros), l'assurance-maladie (15 milliards d'euros, avec une progression des dépenses maintenue à 2,3% par an), l'assurance-chômage (10 milliards d'euros), les collectivités locales (10 milliards).

## **Fonctionnaires : stop ou encore ?**

L'ancien ministre de François Hollande juge possible de ne pas renouveler 120.000 postes de fonctionnaires sur le quinquennat, dont 50.000 pour l'Etat et 70.000 dans les collectivités locales. Celles-ci pourront recourir plus largement à des recrutements de droit privé et devront *"respecter la durée annuelle légale du temps de travail"* (1.607 heures).

## **Investissement : un plan quinquennal**

Parallèlement aux coupes budgétaires, Emmanuel Macron veut lancer un grand plan d'investissement public. Il prévoit de dédier 15 milliards d'euros pour la formation et la qualification des jeunes et des demandeurs d'emploi; la même somme serait allouée pour la transition écologique et énergétique, notamment pour accompagner la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim. Le reste (20 milliards) sera notamment consacré à la modernisation de l'administration (numérisation), à l'agriculture, à la santé et aux transports locaux.

*"Financé par des taux d'intérêts très bas, notre plan d'investissement permettra de réduire nos dépenses avant la fin du quinquennat et de soutenir notre croissance potentielle. C'est cela qui améliorera la soutenabilité de notre dette"* affirme le candidat.

## **Fiscalité : baisses d'impôts en vue**

Emmanuel Macron se donne pour objectif de baisser les prélèvements obligatoires de 20 milliards d'euros sur le quinquennat, une promesse répartie *"équitablement entre ménages et entreprises"* ; cela passera notamment par une réduction d'impôt d'environ 10 milliards d'euros en début de quinquennat pour les classes populaires et moyennes.

Les entreprises ne sont pas oubliées : le CICE sera transformé en allègement pérenne des charges en 2018, avec en plus la suppression des dernières charges patronales au niveau du smic. Le taux de l'impôt sur les sociétés sera ramené à 25% : le gouvernement a déjà prévu de l'amener à 28% d'ici 2020.

# "Macron sera opérationnel sur les questions de santé dès le lendemain de son élection"

EGORA Par Sandy Berrebi-Bonin le 24-04-2017

**Entre deux consultations à l'hôpital et avant d'entamer une nuit de garde, le Dr Olivier Véran, neurologue et porte-parole santé d'Emmanuel Macron, a répondu à Egora sur les priorités de son candidat en matière de santé. Il tient à rassurer les médecins qui avaient voté majoritairement pour François Fillon sur notre sondage en ligne.**

**Egora : Selon notre sondage sur Egora.fr, 40% des lecteurs avaient voté pour élire le candidat François Fillon. Ils craignent que l'élection d'Emmanuel Macron signifie la mort de la médecine libérale et la fonctionnarisation de la médecine. Que leur répondez-vous ?**

Pour commencer, il ne s'agit pas d'un sondage mais d'un vote en ligne, ce qui est vraiment différent. Vu les excellents contacts que je peux avoir avec les partenaires sociaux et beaucoup de médecins hospitaliers ou libéraux, je sens qu'il y a une énorme attente et beaucoup d'espoirs suscités par Emmanuel Macron. On nous fait des procès d'être impopulaire alors que le vote en ligne n'est pas du tout statistique. C'est comme les commentaires. Lorsqu'on regarde les commentaires d'un article, on a l'impression que c'est la catastrophe alors qu'il y a un biais de sélection qui est majeur. J'aime beaucoup répondre aux critiques et aux débats d'idées mais là, parler de "mort de la médecine libérale et de fonctionnarisation de la médecine", ça n'est vraiment pas rationnel. J'entends tout à fait les craintes et les attentes de ce milieu professionnel que je connais bien, mais je n'ai encore jamais entendu qu'avec Macron on allait fonctionnariser la médecine libérale. C'est totalement faux et complètement caricatural. C'est une caricature qui a pour but de mobiliser l'électorat pour un autre candidat. Nous allons désormais sortir de la phase électorale et entrer dans une phase de gouvernance. J'espère qu'Emmanuel Macron sera choisi pour mener cette gouvernance. Et il va falloir s'attaquer aux sujets de fonds, c'est ça qui est important. Comment est-ce qu'on libère du temps de soin ? Comment est-ce qu'on réduit les charges administratives ? Comment est-ce qu'on libère des compétences ? Comment permettre à chacun de s'épanouir ? Comment décloisonner le système ? Comment soutenir la médecine libérale ? Comment mieux faire communiquer médecine libérale et médecine hospitalière ? Comment désétatiser là où c'est nécessaire, notre système de santé ? Comment expérimenter à partir des territoires ? Comment restaurer la confiance avec les professionnels ? C'est l'urgence absolue. Ça n'est certainement pas en fonctionnarisant la médecine libérale. C'est ce qui s'appelle un slogan de campagne.

**Que dire aux médecins déçus du socialisme qui craignent qu'élire Emmanuel Macron c'est valider la politique de François Hollande ?**

Je leur conseille déjà de lire le programme d'Emmanuel Macron sur la santé.

Il y est écrit qu'il y aura une vision pragmatique de l'organisation des soins. Il n'y aura pas de dogmes. C'est important de le dire.

**Effectivement, la vision très dogmatique de Marisol Touraine a agacé les médecins...**

Nous avons trois priorités. La première est de mener la révolution de la prévention. Nous savons très bien que nous ne pourrions pas la conduire sans les professionnels. Nous n'avons d'ailleurs aucune envie de le faire sans eux. A chaque fois que des politiques de santé publique ont été conduites sans les professionnels, comme la vaccination H1N1 par exemple, ça n'a pas fonctionné. Il faut au contraire associer le plus tôt possible les professionnels. Il y a trop d'enjeux qui justifient que l'on s'appuie sur eux et que l'on mène les politiques de santé publiques avec eux.

La deuxième priorité est la réduction des inégalités de santé. C'est enfin prendre à bras le corps ce qui est, dans toutes les enquêtes d'opinions, le premier motif de renoncement aux soins, à savoir les audioprothèses, l'optique, le dentaire... Et puis nous voulons améliorer la performance et la pertinence de notre système de santé. Nous allons travailler sur la qualité et la pertinence des soins et permettre d'organiser différemment les soins à partir des expériences du terrain. Nous n'allons certainement pas imposer un modèle. C'est très excitant parce que l'on sait pouvoir compter sur les partenaires sociaux, sur des gens engagés et qui aiment leur métier. Même ceux qui ne nous aiment pas, aiment la médecine, leurs patients et le système de santé. Le fait qu'ils aient envie de s'exprimer et de faire bouger les choses nous invite à aller dans ce sens-là. On a tout à inventer ensemble.

**Quel est votre programme pour les deux prochaines semaines ?**

Là je vais faire ma garde ! Et je vais continuer à expliquer le projet et à convaincre qu'il est le meilleur à la fois pour les patients et les professionnels. Il faut se mobiliser pour le second tour de l'élection présidentielle. Ça n'est pas tout de se qualifier, il faut gagner.

Il faut aussi préparer le terrain pour l'après et ne pas perdre une minute après l'élection pour être pleinement opérationnel. Ainsi nous pourrions entamer la réforme profonde de notre système de santé que tout le monde appelle de ses vœux. Les discussions sont déjà engagées avec un certain nombre de partenaires sociaux. Nous avons déjà rencontré beaucoup de personnes. Il y aura des sujets qu'il va falloir aborder de façon urgente, je pense par exemple à la réforme du troisième cycle qui est un sujet ardent en ce moment. Mais il n'y a pas que celui-ci. Je n'oublie pas les dentistes qui sont en mouvement depuis un certain nombre de semaines et qui attendent beaucoup. Il y a aussi la question du premier budget de la Sécurité sociale qui se prépare dès le mois de mai. Comment arriver à impulser une dynamique nouvelle dans le budget de la Sécu avec un délai très court. Il faut l'avoir préparé en amont et c'est ce que nous faisons déjà depuis quelque temps. Il faut préparer l'alternance profonde, c'est-à-dire une nouvelle façon de piloter le système de santé en lien avec les territoires. J'ai déjà eu, rien que ce matin, trois présidents de syndicats au téléphone. Cela se fait aussi de visu, lors de réunions à Paris pour préparer sérieusement les dossiers. Nous serons prêts. Emmanuel Macron sera pleinement opérationnel sur les questions de santé dès le lendemain de son élection.

# Programme santé de Macron : "On va faire du travail d'orfèvre"

EGORA Par Sandy Berrebi-Bonin le 09-05-2017



Celui qui ne se revendique "ni de droite, ni de gauche" a fait appel au Dr Olivier Véran, neurologue hospitalier au CHU de Grenoble et député socialiste de 2012 à 2015 (voir encadré), pour être son porte-parole santé. S'appuyer sur les acteurs de terrain, miser sur la prévention ou expérimenter des nouveaux modes de financement des soins font partie des ambitions du candidat En Marche pour la santé. Le Dr Olivier Véran les développe pour Egora.

**Egora : Quelles sont les trois priorités d'Emmanuel Macron en matière de santé ?**

**Dr Olivier Véran :** Nous avons justement organisé le programme santé autour de trois priorités. **La première est la révolution de la prévention.** La deuxième est la lutte contre les inégalités de santé et la troisième est l'amélioration de l'efficacité de notre système de santé.

## Concrètement, comment comptez-vous développer la prévention ?

Nous faisons déjà le constat qu'en prévention nous sommes très mauvais élèves en France. Sur 250 milliards de dépenses de santé, nous sommes à moins de 5 milliards sur la prévention. Ce chiffre classerait la France en queue de peloton européen. Pour faire de la prévention, il faut sortir de la logique du slogan et mettre des moyens. Nous allons dégager des moyens en ville et à l'hôpital. En médecine et chez les paramédicaux. **Nous allons créer des modes de financement et de rémunération liés à des activités de prévention.** Les consultations de prévention, notamment en médecine de ville, prennent du temps et ne sont pas suffisamment reconnues. Pour faire de la prévention en milieu hospitalier, il faut également avoir du temps et des moyens.

Il y a plein d'expérimentations qui fonctionnent dans les territoires, qui sont financées sur deux ou trois ans. Elles marchent très bien mais ne sont jamais généralisées parce qu'on n'a pas de moyens pérennes pour pouvoir le faire. Quand ça marche très bien dans un territoire, on ne le diffuse pas au niveau national et chacun fait des choses dans son coin. Il faut s'appuyer sur l'expertise des acteurs de terrain et sur les initiatives des professionnels de santé pour pouvoir généraliser et diffuser des dispositifs de prévention qui fonctionnent bien.

## Avez-vous un exemple concret ?

Je peux citer le cas de l'accident de la main. Il y a un accident de la main toutes les 20 secondes en France. On considère que la pulpe du doigt est ce qui coûte le plus cher à la Sécurité sociale. Il y a **un nombre très important d'arrêts maladie et d'invalidité liés à cela.** Les ouvriers qui travaillent sur des machines et qui se coupent un doigt perdent en général leur travail, ce qui crée énormément de misère sociale. Or, on sait qu'une action de prévention ciblée sur les postes de travail dans les milieux à risques permet de réduire de 30 à 40% les accidents. Si on investit un euro aujourd'hui dans des actions de prévention ciblées au travail, on économise beaucoup plus demain. C'est un exemple parmi d'autres.

Nous pensons également que les soignants ne sont pas assez sensibilisés aux actions de prévention. A l'étranger, il y a des modules de formation beaucoup plus poussés. Moi j'ai fait toutes mes années de médecine à Grenoble et je ne me souviens pas que l'on m'ait appris à faire de la prévention ou de **l'éducation thérapeutique.** Cela a peut-être évolué depuis, mais je crois qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. **Nous allons donc proposer à 40 000 étudiants en santé de mener des actions de prévention dans le cadre d'un service sanitaire.** Ils pourront les mener partout, dans les écoles, en lien avec la santé scolaire, sur les lieux de travail, en lien avec la santé au travail, dans les Ehpad... Cela implique d'abord que ces jeunes soient formés pour faire de la prévention. Cela leur sera utile dans leur exercice professionnel futur. Et cela nécessite aussi de s'organiser pour pouvoir l'intégrer dans leur programme de formation initiale.

## Comment seront rémunérés les généralistes qui feront de la prévention ?

Les rémunérations pourront passer soit par la **ROSP**, soit sur l'identification d'objectifs financés sur la prévention au sein de la prochaine convention. Il y a une volonté de mettre des moyens... Ces moyens pourront être déclinés sur tous les pans de l'exercice de la médecine libérale.

## Les médecins généralistes sont très souvent débordés. Comment introduire ces consultations de prévention dans un planning déjà surchargé ?

Nous sommes contre l'idée qu'il y ait une solution uniciste pour tous les territoires et tous les acteurs de santé. Nous voulons pouvoir proposer d'accompagner les soignants dans leurs démarches professionnelles. Si un médecin dit être prêt à prendre le temps mais veut être rémunéré pour le faire, nous devons pouvoir lui répondre. Si au contraire, un autre médecin dit être débordé et obligé de parer à l'urgence et au plus pressé, dans ce cas pourquoi ne pas travailler avec lui pour qu'il puisse s'appuyer sur un autre acteur de la prévention. On sera là pour ça. Avoir une solution uniciste, c'est fini. Ça n'est pas notre façon de fonctionner. Nous préférons écouter les besoins et les initiatives des acteurs dans les territoires.

Il y aura aussi des objectifs clairs de santé publique. Je pense à la lutte contre le **tabac**, contre **l'alcoolisme**, à la politique de réduction des risques pour les usagers de drogues, sur **l'alimentation**, sur la pollution, sur la santé environnementale... Il y a une politique très ambitieuse sur ces objectifs. Nous voulons vraiment mettre des moyens dessus.

### **Sur la santé environnementale, avez-vous des engagements précis, notamment sur les perturbateurs endocriniens ?**

C'est très bien de dénoncer les **perturbateurs endocriniens**, mais il faut pouvoir agir. J'étais rapporteur du volet prévention sur la loi de santé. Je voulais faire un gros big bang sur tout ce qui était pollution, santé environnementale... Mais je me suis aperçu qu'en réalité, cela relève moins de la loi que des moyens. Je considère qu'il faudrait que l'on passe d'une épidémiologie populationnelle à une épidémiologie de l'individu. Il faut être capable d'avoir des démarches individualisées pour des gens qui subissent potentiellement des conséquences sanitaires liées à des problèmes environnementaux. Il faut être capable d'avoir des cohortes et de faire plus de recherche publique sur ces questions. Tout cela de manière complètement indépendante des lobbies.

### **Emmanuel Macron veut faire "évoluer la rémunération de la médecine de ville". Comment ?**

Encore une fois, nous ne proposons pas une méthode uniciste dans laquelle nous pourrions créer des services territoriaux. Non. Nous préférons nous dire qu'il y a de l'énergie et des idées dans les territoires. Ce qui manque aujourd'hui, c'est de la liberté pour agir et du temps. Il faut d'abord que nous ouvrons deux grands chantiers. **Il y a aura celui du temps médical et au-delà même, du temps de soin**. Se posera la question de comment faire en sorte que dans une journée de travail on réduise la part de temps professionnel qui n'est pas destiné à faire de la santé, à savoir charges administratives, complexité des normes... Il faudra sans doute simplifier un certain nombre de dispositions. Le deuxième chantier sera celui des compétences. Si on aborde la question des compétences sous l'angle très restrictif d'un petit acte technique qui ne prend pas beaucoup de temps et que l'on va prendre à un médecin pour le donner à un paramédical, ça ne marche pas. Je le vois bien et je le comprends parfaitement. La question des compétences doit être abordée dans une globalité. **Comment est-ce que l'on pense l'interaction entre des médecins et des paramédicaux ?** Comment est-ce que l'on pense la montée en compétence d'un certain nombre de paramédicaux intéressés pour cela ? ...

Comment est-ce que l'on pense l'interaction contractuelle entre ces différents acteurs qui pourraient être amenés à travailler ensemble ? A partir de là, on pourra envisager d'expérimenter dans les territoires, auprès de professionnels de santé volontaires, des modes de financement innovants type financement à l'épisode de soin ou au parcours.

### **Il ne s'agira donc au départ que d'expérimentations... Qu'en sera-t-il du développement des forfaits souhaité par de nombreux syndicats de jeunes médecins ?**

Nous serons tout à fait dans cette logique. Le financement à l'épisode de soin ou au parcours va même au-delà de la question du forfait. Prenons l'exemple d'un patient qui doit être opéré pour la pose d'une prothèse totale de hanche. Aujourd'hui, il va avoir des soins avant la chirurgie, d'autres liés à la chirurgie, des soins de suite, éventuellement de la rééducation... Chaque étape est payée distinctement, à l'acte en médecine de ville, et à l'activité à l'hôpital. La question est de se dire : ne pouvons-nous pas faire confiance aux acteurs pour qu'ils puissent s'organiser et proposer des modèles qui leur correspondraient dans les territoires ? Ne peut-on pas avoir un financement global pour cet épisode de soin qui serait réparti entre les différents professionnels ? La répartition relèverait des professionnels eux-mêmes. Ça ne serait pas un modèle imposé.

Evidemment, il faudra expérimenter. On ne peut pas généraliser du jour au lendemain un modèle comme cela. Ça ne marcherait pas, on braquerait tout le monde. On rentre là dans quelque chose de totalement nouveau. C'est ce qui se passe beaucoup en Europe du Nord ou aux Etats-Unis, notamment, et ça marche très bien. On gagne en pertinence et en efficience des soins et la totalité des gains est reversée aux professionnels, au titre de la revalorisation, ou pour pouvoir investir dans l'innovation organisationnelle ou technologique. Cela répond à la demande des syndicats médicaux qui nous disent : "laissez-nous expérimenter, innover et nous organiser différemment". Nous disons "chiche on peut le faire", mais la puissance publique doit être là pour garantir la qualité et la pertinence des soins.

Sur les paiements forfaitaires, **la politique conventionnelle doit être respectée**. On constate effectivement qu'il y a une **volonté des jeunes depuis un certain nombre d'années d'avoir des modes de rémunération qui soient différents du seul paiement à l'acte**. Tout cela sera discuté et concerté avec les professionnels.

## **Quel est le positionnement d'Emmanuel Macron sur les dépassements d'honoraires ?**

Il souhaite un meilleur remboursement des dépassements d'honoraires par les complémentaires santé. **Il ne remet pas en question le secteur 2.**

## **Vous comptez doubler le nombre de maisons de santé. Beaucoup de maisons de santé peinent à trouver des médecins, quelle sera votre solution ?**

En fait, nous voulons les tripler parce que il y en a 1000 aujourd'hui et nous voulons en rajouter 2000. On ne veut pas faire des maisons de santé pour le plaisir de faire des maisons de santé...

Nous voulons accompagner toute démarche professionnelle de regroupement dans les territoires à hauteur de 2000 maisons. Nous irons même au-delà de l'accompagnement de la construction. Nous irons dans l'accompagnement du fonctionnement. Il pourra y avoir des médecins généralistes débordés qui veulent se regrouper juste pour pouvoir continuer de soigner leurs patients sans craquer. Eux, on ne leur rajoutera pas de protocoles en plus. Il y a d'autres professionnels qui vont vouloir se regrouper et monter des dispositifs de type télé-médecine, télé-expertise ou coopération... La puissance publique sera également là pour les accompagner et les aider. On va faire du travail d'orfèvre.

## **En ce qui concerne la coercition à l'installation, Emmanuel Macron s'est prononcé contre. Comment faire pour que les jeunes s'installent dans les territoires ?**

Il y a la question démographique. Ça n'est pas qu'un problème de répartition. **On enregistre une réduction continue du nombre d'actes de médecine de soins primaires dans notre pays depuis 10 ans. A mesure que l'on parle de virage ambulatoire, on enregistre une baisse des soins primaires.** Il faut se poser la question de la réduction de l'offre de façon globale. Je constate que le **numerus clausus** n'est qu'un formidable instrument visant à empêcher un étudiant français d'apprendre la médecine en France. Ça n'empêche absolument pas que les jeunes Français se forment à l'étranger ou les jeunes étrangers de venir exercer la médecine en France. Il faut que l'on ait une réflexion sur l'outil de régulation démographique, le **numerus clausus** étant aujourd'hui dépassé en l'état.

Il faut que l'on mette en place des mesures incitatives. Quand on fait du travail d'orfèvre avec les professionnels dans les territoires, on est à leur écoute et on prêt à les accompagner au-delà de la construction des murs d'une maison de santé. On mettra les moyens et on prendra le temps nécessaire. **Il faudra aussi travailler à une meilleure revalorisation des maîtres de stage**, à une multiplication des terrains de stage... Il faut également s'intéresser à la question des spécialistes d'organes. On parle beaucoup des généralistes, à raison, mais on parle assez peu des spécialistes d'organes dont on a aussi vraiment besoin dans les territoires.

## **Comment rouvrir le numerus clausus, sachant que les facs sont surchargées et qu'il n'y pas assez de professeurs, notamment en médecine générale ?**

Nous allons continuer à développer la filière de médecine générale. C'est nécessaire. Nous avons aussi des moyens de former différemment aujourd'hui. Par exemple à Grenoble, on fait une première année avec un DVD et un tutorat public. Cela a permis d'enregistrer des résultats qui sont extrêmement positifs, notamment en matière de diversification des milieux sociaux pour l'accès à la médecine. Il y a aussi l'apprentissage par simulation qui se développe beaucoup. Et enfin **il y a tout un tas de terrain de stages qui n'ont pas été ouverts et de territoires entiers qui n'ont pas été conquis par les étudiants en médecine.**

Moi j'ai fait tout mon externat et mon internat à Grenoble. Au moment où j'ai passé ma thèse, je n'avais jamais mis les pieds dans un cabinet de neurologue. Comment aurais-je pu avoir l'idée de ce qu'était la neurologie libérale ? Il faut vraiment travailler à cela.

Je considère que les capacités de formation sont un sujet très important. Il ne faut surtout pas baisser en gamme en termes de qualité. Mais il faut aussi considérer qu'il vaut mieux adapter les capacités de formation à la demande de soins que limiter l'offre aux capacités de formation. Notre système ne répond plus aujourd'hui à la demande et surtout il est complètement contourné. **Un médecin sur quatre qui s'installe aujourd'hui est un médecin étranger.** On paye des chasseurs de têtes qui vont en Roumanie chercher des médecins...

Je préfère qu'on forme davantage de médecins en France, plutôt qu'on importe des médecins français formés en Roumanie ou en Belgique.

## **Sur la question du tiers payant, Emmanuel Macron évoque un système "généralisable". Qu'est-ce que cela signifie ?**

Il y avait à l'origine des médecins qui voulaient pouvoir faire bénéficier du **tiers payant** à leurs patients sans critères. Initialement, ils ne pouvaient pas le faire. La réponse politique a été de dire que du coup tous les médecins le feront pour tous les patients. On ne va pas revenir sur le débat mais le tiers payant généralisé intégral, les médecins n'en veulent pas. Pour autant, certains veulent pouvoir en faire bénéficier leurs patients et d'autres demandent qu'on puisse expérimenter un dispositif de tiers payant pour être certains que cela soit gratuit, facile et rapide.

**Nous allons mettre le tiers payant à la main des professionnels.** Ceux qui sont volontaires et veulent en faire bénéficier leurs patients pourront le faire et ceux qui ne veulent pas parce qu'ils attendent de voir que le dispositif peut être une aide plutôt qu'une contrainte, pourront attendre.

**Quelle est la différence avec la situation antérieure à la loi de santé, où les médecins pouvaient si besoin pratiquer un tiers payant social ?**

Il y avait des critères et ils ne pouvaient pas le faire auprès de tout le monde. Cela ne comprenait pas la part complémentaire. Il faut surtout que l'on travaille à un dispositif de tiers payant simple et efficace. Les médecins sont comme Saint Thomas et ils ont raison. Ils ont besoin de voir avant de croire.

**Emmanuel Macron propose un remboursement à 100% du dentaire, de l'optique et de l'audioprothèse. Comment ?**

Nous proposons effectivement un reste à charge 0 d'ici à 5 ans sur les soins dentaires, optiques et d'audioprothèses sans monter les prix des contrats et sans plafonner. Nous avons des définitions de contrats types pour les complémentaires avec plus de visibilité et de transparence et une mise en concurrence des différents contrats. Cela fera baisser les prix. Nous avons des montages pour cela.

**La part du remboursement de la Sécurité sociale va-t-elle augmenter ?**

Nous avons un engagement de reste à charge 0 sur d'ici 2022. Nous prendrons nos responsabilités pour tenir cet engagement.

**A l'hôpital, les soignants dénoncent le manque de temps, la pression... Que répondez-vous face à cette souffrance ?**

Evidemment, il y a une souffrance. Cette souffrance a plusieurs origines. L'une d'elles est qu'il y a une augmentation de l'activité qui est importante et la rémunération de l'hôpital n'augmente pas en fonction de l'activité puisqu'il y a une enveloppe qui est contrainte. Du coup, cela demande plus d'efforts aux professionnels et c'est assez frustrant pour tout le monde de voir qu'il n'y a pas la création de postes suffisants. Quand il y a +4% d'activité dans un hôpital et qu'à la fin la valorisation n'augmente que de 1%, cela crée un décalage progressif.

Nous allons donner de la lisibilité sur le plan budgétaire, ce qui n'a jamais été fait, avec un ONDAM pluriannuel. On s'engage à augmenter les dépenses de 2,3% par an pendant 5 ans. Cela veut dire que l'on sait à combien sera le budget hospitalier d'ici 5 ans et cela permet d'engager des réformes de structure et de sortir d'une logique de politique du rabot.

Il y a un travail qui devra être fait sur l'attractivité des carrières, en ville comme à l'hôpital.

**En ce qui concerne le financement des hôpitaux, comment voulez-vous le revoir ?**

Il y aura une réduction de la part de T2A. Cela a été commencé par le gouvernement actuel. La T2A fait sens pour les actes techniques ou reproductibles mais pour un malade de 80 ans, insuffisant cardiaque, diabétique qui vient pour une pneumonie, elle ne veut rien dire. Il vaut mieux diversifier avec des financements au parcours ou à l'épisode de soin.

**Vous proposez la vente de médicament à l'unité. Les pharmaciens n'y sont pas favorables. Que leur répondez-vous ?**

Beaucoup de Français sont pour. Ils ne comprennent pas pourquoi il y a un tel gaspillage de médicaments. Cela représente 7 milliards d'euros. Oui cela va sûrement coûter de l'argent de passer d'une distribution par boîte à une distribution à l'unité, mais cela va aussi en faire économiser. Sans compter l'impact très fort en termes d'iatrogénie, l'impact environnemental lié au fait que les médicaments se retrouvent dans les eaux usées.

Il y a beaucoup d'avantages liés à la vente à l'unité. Nous allons concerter les professionnels pour voir ce que cela va représenter dans l'exercice au quotidien des pharmaciens et comment nous, puissance publique, nous allons pouvoir les accompagner dans cette démarche.

**Y-a-t-il des domaines sur lesquels vous auriez agi différemment ?**

Il y a beaucoup de choses sur lesquelles nous agirons différemment si Emmanuel Macron est élu président de la République...

A trop vouloir réformer par le haut on perd du temps et on n'emmène pas les professionnels. Je pense qu'il faut réformer à partir des professionnels et à partir des territoires. Expérimenter les parcours de soins, donner plus de liberté aux professionnels pour qu'ils proposent eux mêmes l'organisation qui correspond à leur réalité me semble nécessaire. Je ne dis pas que c'est facile, ni que les administrations sont ravies à cette idée.

# Aidez vos (petits) enfants en allégeant votre facture fiscale

EGORA 25.03.2017

**Donner sans payer ... non vous ne rêvez pas, c'est possible ! Vous pouvez transmettre votre patrimoine à vos enfants, petits-enfants, sans avoir à payer de droits importants mais pour cela il faut A-N-T-I-C-I-P-E-R. Mais, combien pouvez-vous donner ? Et combien de fois ?**

Comme vous le savez, et c'est bien là votre problème, les droits de donation sont calculés sur la valeur des biens transmis, selon un barème progressif. Ainsi, pour les donations faites aux enfants, ils varient 5 à 45 % selon la valeur des biens donnés.

**Mais des abattements existent** et varient selon votre lien de parenté.

**L'abattement pour la donation à vos enfants est de 100 000 €.** Donc, si vous voulez donner un bien à chacun de vos enfants, celui-ci sera minoré de 100 000 €, avant le calcul des droits à payer, s'il y a lieu. Un couple peut donc transmettre à un enfant 200 000 € sans payer d'impôts. Bonne nouvelle, non ?

Les donations consenties par les grands-parents à leurs petits-enfants bénéficient quant à elles d'un abattement qui s'élève à 31 865 € par petit-enfant, pour une période de 15 ans.

Mais vous ne pouvez pas en bénéficier tous les ans ... car pour le calcul des droits de donation, les donations antérieures qui ont été consenties depuis moins de 15 ans sont prises en compte. Il vous faudra donc attendre 15 ans entre chaque donation pour pouvoir bénéficier des abattements. Anticipez !

Vous avez entendu parler de don en « nue-propriété » pour diminuer la base taxable ? Excellente idée mais il vous faudra patienter jusqu'à un prochain article pour en savoir plus.

**Et ce n'est pas fini ! Vous pouvez donner un peu plus... ne serait-ce que sous forme de monnaies sonnantes et trébuchantes en effectuant un don familial.** Une exonération de droits de donation existe si vous décidez de donner une somme d'argent. Pour cela vous devez avoir moins de 80 ans et donner à une personne majeure qui doit être un enfant, petit-enfant, arrière-petit-enfant ou, si vous n'avez pas une telle descendance, un neveu ou une nièce : le montant à ne pas dépasser est de 31 865 € et vous avez le choix de la modalité du versement (chèque, virement, mandant ou espèces).

De plus, vous pouvez donner plusieurs fois car ce plafond est applicable à une donation effectuée par un même donateur à un même bénéficiaire tous les 15 ans .... Et sachez que cette exonération se cumule avec les abattements.

**Notre conseil :** si vous voulez optimiser au maximum la transmission de votre patrimoine, et en payer le moins possible au fisc, commencez tôt... car vous et votre conjoint avez la possibilité de donner l'équivalent de 100 000 € tous les 15 ans à chacun de vos enfants et en plus de verser une somme d'argent pouvant aller jusqu'à 31 865 € par le biais du don familial. Alors à vos calculatrices et à vot' bon cœur M'sieurs Dames.

# Deux expositions à Paris - Pissarro, l'art de se renouveler

Le Quotidien 27.04.2017 Caroline Chaine

**Camille Pissarro (1830-1903) est à l'honneur à Paris avec deux expositions. Le musée Marmottan Monet consacre une rétrospective au « premier des impressionnistes », tandis que le musée du Luxembourg évoque « Pissarro à Éragny - La nature retrouvée ».**



" Faneuses, le soir, Éragny », 1893

C'est avec 75 œuvres, dont certaines peu vues en France, que **le musée Marmottan Monet** (1) retrace le parcours de Camille Pissarro. Ses débuts dans les Antilles danoises, où il est né, où il manifeste un intérêt pour la lumière. Son arrivée à Paris, à l'Académie suisse, où il rencontre Monet, qui restera son ami. Son intérêt pour le paysage et les influences de Corot et Daubigny et sa grande aptitude à se renouveler. À Louveciennes puis Pontoise, Pissarro travaille avec Cézanne. Il est le premier maître de

Gauguin. Avec Monet et Caillebotte, il est l'initiateur de la première exposition impressionniste, en 1874, et il sera présent aux 8 expositions du groupe.

C'est à Éragny-sur-Epte (Oise) qu'il passera les 20 dernières années de sa vie. Entouré de sa nombreuse famille, il ne fait « *plus attention qu'au temps, aux nuages, au soleil, aux feuilles* ». Et c'est non loin de cette campagne du Vexin qu'il réalise sa dernière série des ports de Rouen, Dieppe et du Havre, répétant le même motif sous différents éclairages, alors qu'installé dans sa chambre d'hôtel il peint de sa fenêtre. De ses séjours à Paris, il retient la vie trépidante et une vision architecturée de la ville.

## Un homme engagé

De manière complémentaire, **le musée du Luxembourg** (2) aborde la période moins connue d'Éragny. On y voit l'anarchiste à l'œuvre avec ses dessins des « Turpitudes sociales ». Le gestionnaire agricole prônant l'autonomie et le travail collectif dans sa propriété, à l'opposé de l'esthétisme de Monet à Giverny, à quelques encablures sur le même cours d'eau. Le renouveau du paysage, avec le néo-impressionnisme inspiré de Seurat, qu'il adopte pour quelques années (« la Cueillette des pommes »), et ses gouaches, pastels et aquarelles, qui sont plus faciles à vendre.

Sa passion du travail collectif en famille se manifeste aussi par la création avec son fils Lucien d'une maison d'édition, Éragny Press, à laquelle il donne de nombreux dessins, pour illustrer, entre autres, « l'Ancien Testament », François Villon et Flaubert. Il y a aussi tous les dessins pour le projet des « Travaux des champs », qu'il reprendra aussi dans des toiles.

Au-delà de l'homme engagé et fédérateur, c'est la grande diversité de son art et sa capacité constante à se renouveler qui apparaît dans l'hommage qui lui est ainsi rendu.

## Photos

En sortant du musée, à voir sur les grilles du Jardin du Luxembourg 80 photos de jardins labellisés « Jardin Remarquable ». Et profiter du dernier week-end (29-30 avril) de la première édition du Mois de la photo du Grand Paris, avec 90 expositions dans 31 communes, dont certaines se poursuivent en mai (3).

(1) Jusqu'au 2 juillet. Tél. 01.44.96.50.53, [www.marmottan.fr](http://www.marmottan.fr)

(2) Jusqu'au 9 juillet. Tél. 01.40.13.62.00, [www.museeduluxembourg.fr](http://www.museeduluxembourg.fr)

(3) [www.moisdelaphotodugrandparis.com](http://www.moisdelaphotodugrandparis.com)

# Pissarro à Eragny, la nature retrouvée

Figario Privilèges 21.04.2017



*Camille Pissarro, la cueillette des pommes, Dallas Museum of Art, Dallas, Texas Image Courtesy Dallas Museum of Art*

**Au musée du Luxembourg du 16 mars au 9 juillet 2017**

Aux côtés d'archives familiales, une centaine de tableaux, dessins et gravures, aussi spectaculaires que peu connus, créés à Éragny-sur-Epte entre 1884 et 1903 et provenant des plus grandes collections muséales et particulières du monde entier, illustrent la période la moins étudiée de la carrière de l'artiste. Celui-ci s'installe dans le village d'Eragny en 1884 dans une belle maison dont il devient propriétaire grâce à un prêt octroyé par Claude Monet et où il reste toute sa vie. Au cœur d'un véritable bouillonnement artistique et intellectuel, Pissarro met en œuvre ses convictions politiques dans sa peinture comme dans son mode de vie.

## Exposition 21 rue de la Boétie



*Henri Matisse (1869-1954), La leçon de piano, 1923, Huile sur toile, 65 x 81 cm, Collection particulière. © Succession H. Matisse*  
**Musée Maillol - du 2 mars au 15 juillet**

L'exposition « 21 rue La Boétie » retrace le parcours singulier de Paul Rosenberg (1881-1959), l'un des grands marchands d'art de la première moitié du XXe siècle. L'exposition rassemble plus d'une soixantaine de chefs-d'œuvre de l'art moderne, pour certains inédits en France (Pablo Picasso, Fernand Léger, Georges Braque, Henri Matisse, Marie Laurencin...) et provenant des plus grandes collections publiques ou privées d'Europe.

De nombreuses oeuvres sont directement liées au marchand, pour avoir transité par ses galeries, à Paris ou à New York, alors que d'autres renvoient au contexte historique et artistique de l'époque.

Conçue par Tempora et réalisée par Culturespaces, avec le partenariat scientifique du Centre Pompidou, cette exposition bénéficie du soutien actif de la petite-fille de Paul Rosenberg, Anne Sinclair, qui a écrit 21 rue La Boétie (paru aux Éditions Grasset, 2012).